

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | |

REVUE
CANADIENNE

PHILOSOPHIE, HISTOIRE, DROIT, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE SOCIALE
SCIENCES, ESTHÉTIQUE, APOLOGETIQUE CHRÉTIENNE, RELIGION

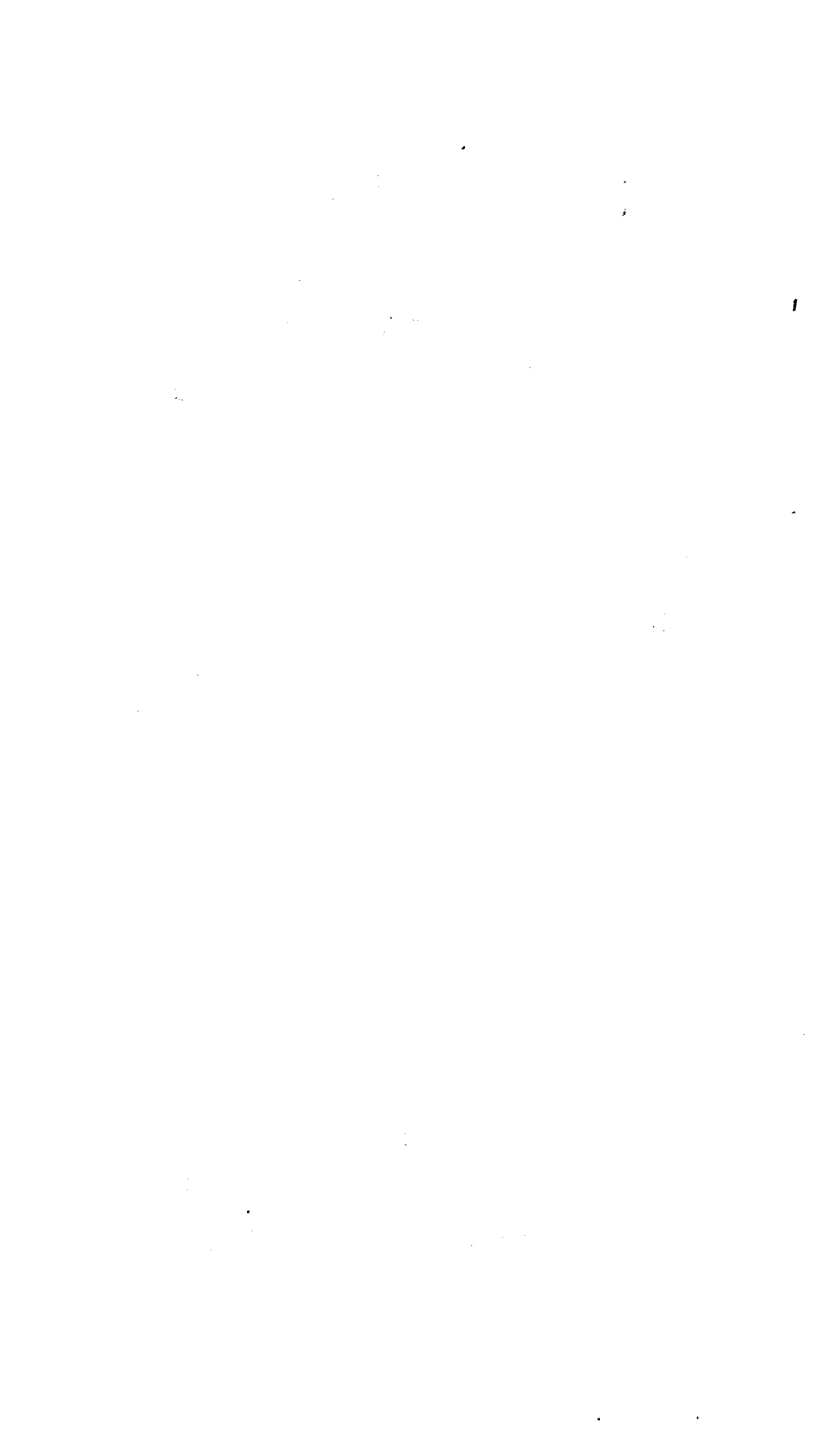
TOME QUINZIÈME

1878

MONTREAL :

CIE. D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 222 RUE NOTRE-DAME

1878



REVUE CANADIENNE

AUX LECTEURS

Aujourd'hui 25 janvier 1878, la *Revue canadienne* entre dans la quinzième année de son existence. C'est une assez longue carrière dans un pays où les intérêts matériels absorbent presque tout le monde ; surtout lorsqu'on considère que la littérature française au Canada ne compte guère que sur les lecteurs que peut lui fournir une population de un million à peine.

Le nombre restreint des patrons que trouve dans ce pays une publication française périodique, pose des limites étroites à ses ressources financières. De là, la difficulté d'offrir aux écrivains l'encouragement auquel ils auraient droit, la rémunération qu'ils ont quelquefois abondamment méritée. Cependant la *Revue* espère surmonter cette difficulté dans une mesure satisfaisante.

Malgré ces circonstances fâcheuses, la *Revue canadienne* a réussi à traverser tant bien que mal la période critique de son enfance et de sa jeunesse ; aujourd'hui, grâce à certains arrangements, son existence est assurée. Non-seulement elle est assurée, mais il est à croire qu'en augmentant le cercle des ses amis et de ses contributeurs, elle acquerra des garanties de force, d'importance et d'influence dans les voies de l'ordre, de la justice et de la religion.

On se rappelle que la rédaction de la *Revue* avait, dès l'origine, été confiée à un bureau de direction qui a existé jusqu'en 1874. A cette époque, par suite d'un changement de propriétaire, les anciens directeurs ont cessé de donner leurs soins à la *Revue*. Depuis lors de nouveaux changements sont survenus, sans que la

Revue ait, pour cela, cessé d'être une publication utile et intéressante. Cependant les propriétaires actuels, pour partager le travail et la responsabilité de cette œuvre, ont appelé auprès d'eux un certain nombre d'hommes de bonne volonté qui formeront dorénavant un Bureau de direction suivant l'organisation primitive.

Ce Bureau de direction est composé comme suit :

MM. E. Lef. de Bellefeuille, président ; A. de Bonpart, secrétaire ; P. Letondal, Jos. Desrosiers, Frs. Benoît, Séverin Lachapelle, M.D., J. L. Archambault, Alp. Leclair, R. O. Pelletier, Boutillier Trudel, Gust. Lamothe, Alp. Desjardins.

La *Revue canadienne*, dans le but d'agrandir le cercle de ses travaux et aussi pour fournir un organe aux institutions utiles à la jeunesse, est entrée en relation avec la plupart des sociétés littéraires du Canada. La *Revue* a de bonnes raisons de compter que les meilleurs travaux donnés dans le sein de ces excellentes sociétés lui seront communiqués. De cette façon le public canadien pourra en profiter. De plus elle compte sur les sympathies et les travaux de nombreux collaborateurs, dont une première liste est publié dans ce numéro. Voici d'ailleurs la liste des écrivains qui ont contribué à la *Revue* depuis juillet 1876 :

Mgr. J. S. Raymond ; R. P. Thébaut, S. J. ; R. P. Gladu, O. M. I. : Mme. Tessier ; Juge A. B. Routhier ; A. de Bonpart ; Cte. Del Monieri ; C. M. Panneton ; B. Sulte ; Nap. Legendre ; R. O. Pelletier ; P. Hudon ; J. Desrosiers ; A. Gagnon ; F. X. Demers ; Jos. Tassé ; J. O. Fontaine ; J. A. N. Provencher ; J. W. M., *Mémoire d'un détenu*, en cours de publication ; en outre, un chroniqueur parisien et plusieurs correspondants étrangers.

Est-il besoin d'ajouter que les principes de la *Revue* restent les mêmes et que son programme n'est pas changé. On ne saurait douter, en songeant que quatorze années se sont écoulées depuis la fondation de cette publication, que ce programme est celui qui convient le mieux au public auquel elle s'adresse, que ces principes sont d'accord avec ceux de ses lecteurs. La *Revue* est devenue une collection de *Littérature canadienne* tout à fait précieuse, qui lui fait une place marquée dans toutes les bibliothèques. Le but des nouveaux directeurs sera surtout de continuer à suivre ce programme pour la défense des principes catholiques, sous la garde de l'évêque du diocèse. Ils donneront aussi une place convenable aux travaux purement littéraires et la reproduction d'auteurs étrangers entrera dans le cadre de la *Revue*.

Aussi les Directeurs ne sauraient mieux exprimer toute leur pensée qu'en reproduisant ces lignes du prospectus originaire de la *Revue* :

“ Notre but est d'ouvrir une carrière à la littérature, de créer des spécialités, de travailler par des études et des travaux à l'alliance des lettres et de la religion, et de propager et défendre les principes fondamentaux qui, suivant l'enseignement infallible de l'Eglise catholique, forment les assises de tout ordre social.

“ Sur le terrain des principes où la rédaction veut exclusivement se placer, la *Revue canadienne* ne pourra qu'être l'organe d'idées saines en littérature et en philosophie.

Montréal, 25 Décembre 1877.

Pour le Bureau de direction,

E. LEF. DE BELLEFEUILLE
président.

CHRONIQUE TRIFLUVIENNE

IX.

Les dangers auxquels s'exposaient les Sauvages qui descendaient à la traite des Trois-Rivières, n'empêchèrent pas les Hurons d'y apporter leurs pelleteries dans l'été de 1642. Les Pères Jogues et Rymbaut, partis du saut Saint-Marie le 13 juin, avec eux et cinq Français, arrivèrent aux Trois-Rivières le 18 juillet, après trente-cinq jours de fatigues. On comptait sur la route à peu près trois cents lieues, accidentées de quarante portages.

Au printemps de cette même année, les deux Pères avaient visité le saut Sainte-Marie, les premiers de tous les blancs, reconnaissant ainsi l'entrée du lac Supérieur. L'idée des découvertes, abandonnée par le successeur de Champlain, restait parmi les Jésuites, qui, d'année en année, repoussaient les limites de l'Amérique inexplorée.

Le Père Charles Rymbaut, atteint d'une maladie lente, se rendit à Québec, où il mourut l'automne suivant. "Il avait le cœur plus grand que tout son corps, quoiqu'il fût d'une riche taille," dit la *Relation*.

Aussitôt la traite finie, les Sauvages qui, ordinairement, s'éloignaient le moins des Trois-Rivières, (Algonquins, Montagnais, Attikamègues) se dispersèrent pour aller soit dans les villages de leurs nations plus éloignés, soit à la chasse, afin de ne pas rencontrer les Iroquois dont l'audace et les succès faisaient des Trois-Rivières un refuge assez précaire pour ceux qui, comme certains colons et les Sauvages, n'habitaient pas le fort même.

Le principal chef de la flottille huronne était le fameux Ahatsitari, déjà nommé. Au moment de repartir des Trois-Rivières, il prononça un discours : "Si je tombe entre les mains des Iroquois, dit-il, je ne puis espérer de vivre, mais avant de mourir, je leur demanderai ce que les Hollandais et les Anglais ont apporté dans

leur pays : des haches, des couvertures, des chaudières, des arquebuses,—et je leur dirai : ils ne vous aiment point ; ils vous cachent la plus précieuse des marchandises, que les Français nous procurent sans la vendre : ils nous font connaître un Dieu qui a tout fait. ”

Une double circonstance rendit ce départ célèbre : la prompte destruction de la flottille huronne et la fondation du fort de Richelieu. La situation de la colonie se trouve expliquée par ces deux événements.

Il n'y avait encore aucun Sauvage établi aux Trois-Rivières. La protection du fort ne suffisait pas pour décider les tribus ou bandes nomades à s'y fixer permanemment, elles poursuivaient leur existence d'autrefois, et ne se montraient qu'en passant à la chapelle et au magasin de la traite.

Du côté des blancs, pareille abstention. Les Trois-Rivières étaient toujours un poste avancé dans l'intérieur du Canada, ce qui ne constituait pas un caractère rassurant. Le groupe principal des colons s'était formé à Beauport, qui était comme la banlieue de Québec, et ne cherchait point à se répandre vers le haut du fleuve, où la guerre exerçait des ravages presque continuels.

Il est vrai que les Montagnais et quelques Algonquins s'établissaient à Sillery depuis quatre ou cinq ans, mais c'était à la faveur du voisinage de Québec, et parce que le poste des Trois-Rivières était, par sa situation géographique, désigné d'avance aux attaques de l'ennemi.

C'était là, en effet, que régnait le danger. Tant pour la traite que pour la colonisation de la Nouvelle-France, le développement des Trois-Rivières était une question à résoudre, de même que la sûreté du pays en général exigeait que l'on prit des mesures pour gêner, sinon arrêter tout-à-fait, les incursions des Iroquois.

Toute entreprise de culture hors de la portée des armes à feu du fort des Trois-Rivières était une témérité. Contre un ennemi qui tend des embûches en toute saison et que l'on est sans cesse exposé à rencontrer à deux pas de sa demeure, caché dans un repli du terrain, ou épiant à l'orée des bois, il n'y a guère de moyen de résistance. La seule tactique avantageuse eut été d'envoyer des troupes ravager le pays des Cinq-Nations et les réduire par la nécessité à ne plus molester les établissements français,—mais, en ce moment, on était loin d'avoir des soldats sous la main pour cette entreprise, qui, toute nécessaire qu'elle fût, n'eût lieu que vingt-cinq ans après.

En 1642, la force armée de la colonie était de quinze soldats en garnison à Québec, et à peu près soixante-dix aux Trois-Rivières,

allant quelques fois opérer des reconnaissances sur le fleuve jusqu'à Montréal, ou aux îles du lac Saint-Pierre, selon le besoin. Six ans après, il n'y en avait encore que cinq cents, dispersés du lac Supérieur au golfe St. Laurent.

Ces faibles ressources ne permettaient, en 1642, qu'une sorte d'opération, savoir : répéter ce que l'on avait fait en 1633 lorsqu'on avait voulu s'assurer une étape en remontant le fleuve au-dessus de Québec. On avait établi un poste à Sainte-Croix, puis, l'année suivante, un fort aux Trois-Rivières.

Pour avoir un lieu d'observation sur le lac Saint-Pierre, il fallait jeter en avant un autre fort.

Il est vrai que, au commencement de cet été, une compagnie particulière avait posé les bases de la colonie de Montréal, mais ce petit groupe de colons, n'offrait point une barrière capable de garder le cours de fleuve. Du reste, les Iroquois sortaient de leurs cantons par la rivière Richelieu et manœuvraient sur le lac Saint-Pierre, de préférence à tout autre endroit.

Ces barbares, qui croissaient en nombre et en audace, étaient, en quelque sorte, maîtres du Saint-Laurent. Par le lac Ontario, ils parcouraient le Haut-Canada et, par le lac Saint-Pierre, ils tenaient la clef des communications au-dessous de Montréal. C'est donc sur le bord du lac, à l'embouchure de la rivière Richelieu, qu'il fallait élever un obstacle contre leurs courses. Il fut décidé de bâtir un fort à l'endroit où est aujourd'hui la ville de Sorel.

M. de Montmagny prit le commandement de l'expédition destinée à cet objet et monta jusqu'aux Trois-Rivières, où un vent contraire le retint durant les derniers jours de juillet.

En même temps, le Père Jogues, déjà revenu de Québec, se préparait à retourner aux missions des grands lacs.

Hurons et Français célébrèrent, aux Trois-Rivières, la fête de St. Ignace, le 31 juillet. Le lendemain, veille du départ, il y eut conseil. On s'encouragea mutuellement, selon la coutume dans les circonstances difficiles. Force discours qui, bientôt, devaient être oubliés.

Douze canots hurons, qui pouvaient voguer sans le secours du vent, se mirent en route, le 2 août, portant le Père Jogues, Guillaume Couture, interprète, et René Goupil, jeune chirurgien,—en tout quarante personnes, sous les ordres d'Ahatsistari.

Soit par bravade, ou par suite de la confiance qu'ils reposaient dans leur chef de guerre, ces Hurons avaient refusé d'attendre M. de Montmagny, qui offrait de les escorter dès que le vent deviendrait favorable. Cette précipitation leur fut fatale.

Parvenus aux îles du lac Saint-Pierre, où ils passent la pre-

mière nuit, le canot d'avant-garde signala sur le rivage quelques pistes d'hommes fraîchement imprimées dans le sable et l'argile. La flottille s'arrête. On met pied à terre. Ce sont des vestiges de l'ennemi, disent les uns ; ce sont des pas d'Algonquins, assurent les autres. Eustache Ahatsistari tranche la question en s'écriant : Qu'importe ! amis ou ennemis, ils ne sont pas en plus grand nombre que nous, avançons !

Près de là, cachés en deux bandes dans les hautes herbes et les halliers, étaient soixante-dix Iroquois, guidés par un Huron apostat, connu sous le nom de " l'homme de Mathurin."

La flottille reprit sa route, mais à un mille plus loin éclata le cri de guerre des Iroquois. Une trentaine de ceux-ci, se montrant tout-à-coup, épouvantèrent les Hurons, et une décharge de leurs arquebuses provoqua la déroute de la plupart de ces pauvres gens.

Un Français, qui était à l'arrière-garde, fut contraint de fuir avec les Hurons qui, dans la panique, ne songèrent pas même à combattre. Telle est l'histoire des guerres de ces tribus indisciplinées et toujours prêtes à se vanter. Un petit noyau résista seul. C'était celui où se trouvaient le Père Jogues, Ahatsistari, Couture, Goupil, et huit ou dix Hurons courageux. Ils n'eurent pas le bonheur de combattre longtemps ; les Iroquois en embuscade de l'autre côté des îles ne firent que paraître pour voir se disperser les Hurons. Le reste fut pris. Le Père Jogues s'était caché, il aurait pu se sauver, mais, écrit-il, la fuite me semblait horrible. Goupil, le Père Jogues, Ahatsistari, puis Couture, tombèrent successivement au pouvoir de leurs féroces ennemis. Le récit des souffrances qu'on leur fit subir est une des pages les plus saisissantes de l'histoire du Canada.

Ahatsistari manifesta une profonde piété le long du trajet, entre le lac Saint-Pierre et le pays des Iroquois. Il mourut quelques temps après, dans les tourments.

Ce succès était de nature à enorgueillir les Iroquois et à leur inspirer l'espoir de dominer définitivement sur le fleuve. Ils avaient trois éléments considérables à leur disposition : le prestige, acquis de longue main et allant en augmentant ; la discipline qui, à elle seule, les rendait supérieurs à tous les autres Sauvages ; les armes à feu que leur fournissaient à volonté leurs voisins, les Hollandais, tandis que les Français se faisaient une règle de n'en confier qu'un petit nombre à leurs alliés. Si l'on ajoute maintenant que Ahatsistari avait succombé, que le Père Jogues et deux autres Français de marque étaient prisonniers, on se convaincra de l'importance de cette victoire.

X

M. de Montmagny l'apprit au moment de partir des Trois-Rivières, trop tard, par conséquent, pour porter secours aux cañtifs.

Il arriva enfin, le mercredi, 13 août, à l'entrée de la rivière Richelieu, aujourd'hui rivière Chambly ou Sorel.

L'emplacement du fort est désigné, on fait jouer les haches sur les arbres de la forêt, on les renverse, on les débite, on arrache les souches, la place est nettoyée,—on y dit la première messe.

“Après la bénédiction faite, les canons retentissent, une salve de mousquets honore ces premiers commencements sous les auspices de notre grand roi et sous la faveur de Son Eminence” (le cardinal de Richelieu, premier ministre, dont le nom fut d'abord imposé à Sorel).

Les Iroquois eurent bientôt découvert ce nouveau fort, et même les travaux n'en étaient pas terminés, lorsque, le 20 du mois, trois cents d'entre eux firent une attaque sur les travailleurs, mais on les repoussa brillamment, sous les yeux de M. de Montmagny qui n'avait pas quitté la place depuis le 13.

Il paraîtrait que les Iroquois n'avaient pas encore eu connaissance de l'établissement de Montréal. Ce qui est certain, c'est qu'ils ne tentèrent pas d'en inquiéter les habitants.

La fondation du fort Richelieu eut un excellent effet sur les Sauvages des Trois-Rivières qui y virent une preuve de protection que les Français pouvaient leur offrir. Le baptême de feu et la victoire qui s'en suivit, achevèrent de leur rendre la sécurité que la plupart d'entre eux avaient perdue depuis un an ou deux. Ils promirent merveilles aux Pères de la Résidence des Trois-Rivières, qui carressaient toujours l'espoir de les réunir d'une manière permanente pour leur faire embrasser fermement la foi et les former à la vie civilisée. Le Père Vimont s'en réjouit, disant que “ce lieu où logeait la crainte sera une maison d'assurance.”

En bâtissant le fort Richelieu, on espérait qu'il rendrait le même service que celui des Trois-Rivières, jusque-là, c'est-à-dire qu'il permettrait aux postes situés plus bas que lui sur le fleuve, de se peupler sans courir trop de danger,—mais le manque de secours de France et les ressources extraordinaires que les Cinq-Nations déployèrent, jointes à la terreur croissante qu'elles inspiraient, réduisit ces calculs presque au néant.

Comptant sur l'expérience de M. de Champflour, le gouverneur-général l'envoya commander à Richelieu et mit M. Des Rochers à sa place aux Trois-Rivières.

N'ayant encore aucune demeure stable en ce dernier lieu, les Sauvages se dispersèrent de tous côtés, à l'approche de l'hiver, les uns pour la chasse, les autres pour se cabaner en des endroits où l'ennemi ne pourrait ni les découvrir ni les surprendre. Une forte bande, accompagnée du Père Le Jeune et de Thomas Godefroy de Normanville, alla au fort Richelieu où M. de Champflour les reçut très-bien, vers la fin de novembre ; ils y passèrent la mauvaise saison, ainsi que le Père de Nouë qui les y avait précédés.

XI

Le penchant des Attikamègues vers la religion de leurs amis les Français, et la tâche que s'imposaient quelques uns d'entre eux pour attirer à la résidence des robes-noires ceux de leurs compatriotes sur lesquels ils exerçaient de l'influence, ont déjà été exposés. Une veuve, nommée Angélique, âgée de soixante ans, et un capitaine montagnais, de Sillery et d'origine Attikamègue, persuadèrent à plusieurs familles d'aller s'établir à Sillery. Vers la fin d'octobre de cette année 1642, treize canots abordèrent aux Trois-Rivières, avec le dessein de se rendre, après la traite, jusqu'à Sillery. Ces Sauvages, qui vivaient à une trentaine de lieues dans le Saint-Maurice, étaient au nombre de soixante, hommes, femmes et enfants, contre leur habitude qui était de n'amener que les plus robustes dans leurs voyages. Le Père Buteux descendit avec eux à Sillery ; il retourna aux Trois-Rivières, où il passa l'hiver avec le Père Poncet.

Cette année, déjà remplie de tant de vicissitudes, se termina douloureusement.

La "petite guerre," c'est-à-dire les expéditions et les embuscades de corps légers marchant isolément, se poursuivait sans relâche. Après avoir "fait coup," les guerriers se donnaient des amusements dont l'agent principal était un prisonnier que l'on torturait de la manière la plus barbare.

Quelques Algonquins capturèrent un Sokokiois, nation alliée aux Iroquois, et l'amènèrent aux Trois-Rivières, le 19 octobre 1642. Le malheureux fut livré aux Algonquins, dont le nombre était considérable en ce moment et pour la plupart idolâtres, peu susceptibles de céder aux instances des missionnaires. Nicolet eut pu être d'un grand secours, mais il était parti, depuis deux ou trois semaines, pour aller à Québec remplacer momentanément son beau-frère, Olivier Le Tardif, commis-général de la compagnie des Cent-Associés. Appelé en toute hâte, le généreux interprète se

mit en route, malgré le mauvais temps, et périt dans les eaux du fleuve, comme je l'ai raconté ailleurs. Son nom a été donné à la rivière Nicolet.

XII.

Après un hiver paisible,—chose rare à cette époque de notre histoire,—le printemps de 1643 vit renaître les inquiétudes, les tristes pressentiments et les dangers des années précédentes.

La veille de la Pentecôte, neuf canots attikamègues arrivèrent au fort, chargés de pelleteries. La traite se fit précipitamment ; ces Sauvages timides se sauvèrent plutôt qu'ils ne repartirent des Trois-Rivières, sans vouloir y séjourner ni descendre à Sillery joindre les familles qui s'y trouvaient depuis l'automne. Ces dernières montèrent aux Trois-Rivières, vers le même temps, et peut-être le Père Buteux eut-il réussi à les y arrêter, sans la nouvelle de la mort du roi Louis XIII et de celle du cardinal de Richelieu, ajoutée aux menaces d'une invasion des Iroquois et au manque de troupes que l'on avait espéré voir venir de France.

Cette démarche des Attikamègues pour s'instruire est la plus remarquable qu'ils aient faite avant de recevoir un prêtre dans leur pays, le haut Saint-Maurice. Elle fut inspirée, sans doute, par la satisfaction générale qui s'était répandue, dans l'été de 1642, à la suite de la construction du fort Richelieu et des commencements de la colonie de Montréal. Aux yeux des Sauvages, comme des Français, ces préparatifs annonçaient des jours de paix, de repos, de liberté,—ce que la Nouvelle-France n'avait pas encore connu. Il n'en fut pas ainsi, malheureusement. Loin de prêter main-forte à ses colons et à leurs alliés les Sauvages convertis, la France les livra aux hasards de leur situation périlleuse. Cette incurie laissa parvenir la puissance iroquoise à son apogée. La lueur d'espérance qui brilla en 1642 n'eut que la durée d'un éclair.

Les Attikamègues s'étaient fait dresser des calendriers à leur mode, pour distinguer les Dimanches et certaines fêtes religieuses. Ils savaient des prières par cœur ; ils possédaient des chapelets ; en un mot leur ferveur était au dessus des autres Sauvages, toutefois, les Jésuites ne les baptisaient, dit la *Relation*, que lorsqu'ils étaient suffisamment instruits, ce qui explique pourquoi il y en a si peu au Catalogue des baptêmes. Ils sont trente-neuf en 1643.

Au mois de mars, on avait reconnu les Iroquois près de Montréal, et aussitôt, les Sauvages de ce lieu décampèrent pour se replier sur les Trois-Rivières, car une partie d'entre eux y faisaient

leur demeure habituelle et ne s'en étaient éloignés que depuis quatre ou cinq mois. Quinze guerriers de cette caravane, qui, vraisemblablement, protégeaient l'arrière-garde, furent surpris et dispersés. Il y en eut quatre de tués ou blessés,—parmi ces derniers, un nommé Pachirini, encore idolâtre que l'on réussit à retrouver vivant et qui fut transporté à Montréal, où il reçut le baptême. A cette date, les membres de la famille du même nom étaient aux Trois-Rivières.

Piescaret, à la tête de huit hommes, tenta de s'opposer aux attaques des Iroquois en allant surprendre leurs bandes au-dessus de Montréal, mais contre son habitude, il ne fut pas heureux et il retourna dire à M. de Maisonneuve que lui et ses compagnons désiraient se rendre aux Trois-Rivières pour jusqu'à la fin de l'été et y modifier leur plan de campagne, tout en assistant à la fête des morts qu'on y devait célébrer. C'était au commencement d'avril. De plus, dit-il, nous voulons voir, une dernière fois, si on tiendra la promesse de nous fournir des secours contre l'ennemi commun.

Une fois en route, la bonne étoile de Piescaret reparut, mais seulement pour le sauver, au lieu de lui procurer une victoire. Poursuivi, avec sa petite troupe, par de nombreux Iroquois, il gagna quelque distance sur le fleuve, et tout-à-coup les glaces se rompirent entre lui et ses ennemis qui durent s'arrêter devant cet obstacle. C'est à peine s'il eut le temps de se rendre aux Trois-Rivières, car la débâcle générale le suivait pas à pas.

“ Si nous avions la paix ! ” écrivait, cette année, le Père Buteux. Tel a été, pendant un siècle et demi, le cri d'espoir, la prière de la Nouvelle-France. Nos luttes ont été incessantes,—contre les Sauvages, contre les Anglais. Il nous a fallu nous défendre à tant de reprises, et dans des conditions si défavorables, que le récit de ces épreuves serait fastidieux s'il n'était rempli de souvenirs de gloire.

XIII.

Le fort Richelieu ne plaisait pas aux Iroquois, cependant, il n'en infestaient pas moins le lac Saint-Pierre qui leur offrait un champ commode pour exercer leurs rapines et leurs cruautés. Le “ mal-de-terre, ” espèce de scorbut, sévissait dans ce fort. L'été se présentait sous des circonstances critiques. Il était à craindre que la traite des “ pays d'en haut, ” qui, d'une année à l'autre, se signalait par ses développements, ne fut paralysée par la guerre. Si les Iroquois prenaient l'ascendant sur le fleuve, toute espérance de

communication par cette voie était perdue. Il ne resterait d'accessibles que les cours d'eau des terres du nord.

M. de Montmagny voulut faciliter autant qu'il était en son pouvoir la descente des canots hurons, c'est pourquoi, le 27 mai, il chargea Pierre Caumont dit La Roche, soldat de la garnison de Québec, de partir avec la barque la *Louise* équipée de cinq matelots et montée par quatre soldats, de se rendre vers le lac Saint-Pierre et d'y faire une patrouille active. Ces précautions n'eurent pas tout le résultat qu'on en attendait. Les instructions données à La Roche portaient qu'il se tiendrait entre le lac et les Trois-Rivières,—tandis que son service ne pouvait être réellement efficace que sur le lac même. Dès le 12 juin, quarante Iroquois, las de parader sur cette vaste nappe d'eau, mirent pied à terre à la Pointe-du-Lac, à l'endroit où ils avaient autrefois élevé des retranchements, qui, paraît-il, subsistaient encore. La Roche, à un mille ou deux de là, n'en sut rien ; ce furent deux captifs, pris l'année précédente avec le Père Jogues, qui, après s'être évadés, portèrent cette nouvelle au Père de Brebeuf, aux Trois-Rivières.

Ne doutant pas que les Français ne fussent avertis de leurs desseins, les Iroquois renoncèrent à s'approcher des Trois-Rivières sans être découverts et ils disparurent,—mais presque aussitôt, une autre bande défit, non loin de là, une flottille huronne qui allait en traite aux Trois-Rivières.

D'après une rumeur assez accréditée, sept cents Iroquois, dont trois cents armés de fusils, se préparaient à enlever le fort des Trois-Rivières et détruire la bourgade.

M. de Montmagny partit de Québec avec quatre chaloupes, fit une battue entre les Trois-Rivières et le fort Richelieu ; les Iroquois disparaissaient devant lui pour se retrouver derrière quelques heures après. Il eut fallu pouvoir se rendre dans leur pays et détruire les villages qui n'auraient pas consenti à se soumettre, mais la Nouvelle-France n'était pas en état de frapper un tel coup de vigueur. Cette première année du règne de Louis XIV, marquée en Europe par la victoire de Rocroy, était peu encourageante pour les Français du Canada. On ne les négligea pourtant pas absolument puisque Anne d'Autriche, régente du royaume, ordonna l'envoi de quelques soldats, qui arrivèrent l'année suivante, et fort à propos, comme on le verra. La compagnie des Cent-Associés était loin d'avoir fourni quatre mille personnes, aux termes de sa charte ; la population ne dépassait guère trois cents âmes, si l'on en excepte le faible groupe de Montréal, placé sous la gouverne d'une association distincte.

Les Algonquins des Trois-Rivières, de même que tous leurs

compatriotes, ne tiraient pas de la terre suffisamment de subsistance pour se nourrir. Bon gré, malgré, il leur fallait recourir à la chasse et braver le tomahak de l'Iroquois. Le 15 août, une vingtaine d'entre eux partirent pour aller à la pêche et à la chasse dans les îles du lac Saint-Pierre. Douze hommes qui se tenaient ensemble, furent assaillis, à l'embouchure de la rivière Saint-François, par les Iroquois, et mis en fuite après un combat opiniâtre. L'été se passa dans les trances et le découragement.

Le 23 septembre 1643, le Père de Brebeuf adresse des Trois-Rivières une lettre au général de la compagnie de Jésus, et en terminant il dit : " Dans la mission d'où je vous écris, ce n'est pas le vice qui règne, mais bien la vertu et la piété, non-seulement parmi les nôtres qui se montrent parfois de vrais et légitimes enfants de la Compagnie, mais aussi parmi nos Français et parmi les Sauvages, soit qu'ils aient déjà embrassé la foi, soit qu'ils n'en aient pas encore fait profession. Ils n'ont presque rien conservé de leurs anciennes superstitions, et si nous avions la paix, en peu de temps ils deviendraient tous chrétiens."

On a pu remarquer que, à partir de 1634, la traite des Trois-Rivières ne se faisait plus exclusivement au milieu de l'été comme à l'époque où les marchands, n'ayant pas de comptoirs établis, assignaient aux Sauvages une date fixe pour les rencontrer à ce lieu. La descente des canots, par la rivière des Trois-Rivières (le Saint-Maurice) et par le fleuve, s'opéra, après 1634, à la convenance des chasseurs. En de certaines années, il y eut, depuis le départ des glaces jusqu'au mois de décembre, une succession d'arrivages et de peuples différents, qui donnaient aux alentours du fort une physionomie très-animée. Le nom des Français s'était étendu au delà des lacs du Haut Canada. Nous savons que, dès le temps du Frère Sagard (1625) les Nipissiriniens commerçaient avec des peuples situés à cinq ou six semaines (à peu près deux cent cinquante lieues) de marche du lac Nipissingue, dans la direction du sud ou du sud-ouest. Les articles de traite envoyés de Québec et des Trois-Rivières, passaient ainsi au centre de l'Amérique, dans les vallées du Mississipi et du Missouri, et incitaient sans doute quelques Sauvages entreprenants de ces régions lointaines à se mettre en rapport avec le Saint-Laurent afin d'y rencontrer les trafiquants Français. Le poste des Trois-Rivières fut renommé de cette manière plus que celui de Québec, où la traite des grands lacs ne put jamais être amenée à prendre de la consistance. Lorsque Jean Nicolet voulut, en 1634, pénétrer au delà des limites explorées, il ne prit pas la direction du lac Supérieur, qui ne paraît pas même avoir été signalé à cette date, il suivit la route des

Indiens en passant par la baie Verte du lac Michigan et il se dirigea vers le Mississipi, où les blancs étaient connus de réputation si l'on en juge par le texte du Frère Sagard et par la Relation du Père Le Jeune qui dit que les tribus averties par les messagers de Nicolet s'empresaient d'aller au devant de lui sachant que c'était un Français qui portait la parole.

Quand on songe aux maigres ressources de la colonie on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour ces hommes qui, du premier pas, traversaient la moitié d'un monde et y implantaient si fermement leur drapeau. Il faut se rappeler le mot du Cid :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

BENJAMIN SULTE.

(à continuer.)

CAUSERIE AVEC MOI-MÊME

JOURNAL D'UN DÉTENU A ST. VINCENT DE PAUL.

(Suite)

Le 22.—C'est un singulier spectacle que celui que présente à l'heure de midi la salle à dîner d'un pénitencier. On ne saurait imaginer une collection plus complète de laideurs physiques et morales, de faces niaises, de visages abrutis, de types imbéciles, de physionomies idiotes et canailles. Pour peu qu'on ait étudié la science de Lavater, il y a ample moisson à faire sur cette multitude de gens de tous les pays, de tous les rangs et de tous les âges que le crime ou la fatalité ont réunis autour de la même table. Une chose que je trouve assez singulière, mais qui n'en est pas moins réelle, c'est l'intimité qui s'établit si vite entre des personnes dont la plupart ne se sont jamais vues auparavant— d'âges et de positions fort différents. C'est que ces êtres, dont l'aspect tient moins de l'homme que de la bête fauve, se devinent et, si je puis m'exprimer ainsi, s'apprécient.

Le 23.—Deux oiseaux, en gazouillant, ont rasé le bord de ma fenêtre. Ce sont les premiers que je vois depuis que je suis ici : c'est le printemps et ses amours !... Chantez, chantez, oiseaux, quand vous êtes libres encore !... Pour moi, pauvre captif, il n'est plus de chant, plus d'amour !... Mon cœur, si jeune encore, ne battra plus aux accents de....personne. Non, non, non. Le crime seul fait la honte, c'est vrai, et je n'ai pas commis de crime ; mais comment rentrer dans le monde, comment reprendre ma position dans la société, maintenant que mon nom est fiétri par mon séjour au milieu des rebuts de cette même société. Quand bien même ma conscience serait blanche comme neige, ne suffit-il pas *que j'aie été au pénitencier* pour que je sois un objet de répulsion aux yeux de tous. Car l'opinion, toujours tyrannique et si souvent injuste,

répète infâme celui qui a éprouvé la flétrissure d'une condamnation, et puis comment cacher l'opprobre et la dégradation dont j'ai été stigmatisé quand cet opprobre et cette dégradation m'épouvantent moi même....

Le 24.—Je me fais peur à moi-même, disais-je hier. Pourtant je ne puis me détacher de la terre, oublier qu'il est un monde et ne penser qu'au ciel. On ne brise pas ainsi avec son avenir quand on est plein de jeunesse et de vie.... Cet avenir était pour moi si beau, si coloré, si riant ! Et il me faut dire adieu à tout cela !....

Le 25.—Hélas ! il était donc écrit que mon avenir serait tranché si tôt !.... Si Dieu m'eût accordé des jours plus longs j'aurais arraché mon nom à l'obscurité....j'aurais tant travaillé !—Une carrière m'était ouverte, j'y marchais : la terre tout à coup a manqué sous mes pas... je le vois bien, je suis tombé pour ne plus me relever... fatalité !... et tu sais bien pourtant, mon Dieu, que ce n'était pas une vaine célébrité que j'ambitionnais, que je n'aspirais qu'à celle qui a pour base et pour but la vertu et l'utilité !... Trente ans d'étude, ma vie entière aurait été consacrée à l'œuvre que je projetais... Tu en as décidé autrement, Dieu puissant, il faut se soumettre ! Mais je ne saurais, non je ne saurais encore dire avec Job : *Dominus dedit, Dominus abstulit ; sit nomen Domini benedictum.*

Le 26.—Mon Dieu, que le ciel est beau ce soir. Tout en lisant "*The Animated Nature*" d'Oliver Goldsmith, j'ai tourné la tête vers une de mes fenêtres et mon regard a été inondé de teintes si douces, si molles, si veloutées ; j'ai vu tant de choses merveilleuses à l'horizon que je n'ai pu m'empêcher de jeter ici cette exclamation de ravissement : C'est le crépuscule du printemps dans toute sa splendeur ! Les touffes lointaines des bois limitent merveilleusement, par leur panaches majestueux et leurs ondulations capricieuses, la portée de la vue. Les arbres qui s'isolent, soit par leur position, soit par la grandeur de leur taille, présentent des physionomies, des caractères, je dirais presque des visages qui semblent exprimer comme les passions muettes et les choses inconnues qui se passent peut-être sous l'écorce de ces êtres immobiles. Ils semblent, avec leur attitude et leurs airs de tête, jouer je ne sais quelle scène mystérieuse aux lueurs du soir. Chaque soir depuis que je couche ici, le crépuscule me donne ces représentations magnifiques.

Si jamais ces lignes tombaient sous les yeux de quelqu'un, ce quelqu'un, en les lisant, trouvera que je suis fou, que de pareilles idées ne peuvent germer que dans un cerveau en délire. A celui-là, je répondrai : Non, je ne suis point fou, du moins je ne me pense point tel. Vous, vous n'êtes point prisonnier ; vous n'avez

jamais connu la vie de prison, les tortures épouvantables qu'on y souffre. La vue seule de mes compagnons de captivité me donne des nausées ; je détourne la vue de ce hideux spectacle et je contemple la belle nature !... En quoi suis-je fou ?... Je laisse mon âme se détacher de ces murs, d'où suinte le crime, pour se reporter vers le ciel, vers les beautés de la création ! En quoi ai-je tort ?...

Le 27.—Que dit-on, que fait-on dans le monde de ce temps-ci ? Voilà cinq grands mois que je suis privé de toute nouvelle !... Comme l'anachorète Paul dans son désert de la Thébàide je suis à me demander : “ Bâtit-on encore des villes ? les peuples se font-ils encore la guerre ? ” Pas le moindre lambeau de journal pour m'édifier là-dessus... Les héroïques compagnons de don Carlos combattent-ils encore pour l'indépendance de leur beau pays, la catholique Espagne ? Ont-ils réussi ou ont-ils succombé dans leur noble tâche ?... Don Carlos ! avec quel intérêt palpitant je suivais la lutte sans trêve ni merci qu'il faisait aux intrigants qui dégradent la terre de ses aïeux. Comment s'étonner alors qu'on se sente au cœur le désir de rendre à la liberté des hommes et un pays qui sont si bien faits pour la comprendre ! Il n'y a qu'un être avili, dégradé moralement et intellectuellement, qui puisse dire qu'un peuple n'a rien à désirer, qu'il est heureux quand il a en abondance de quoi bien manger, bien boire, bien se vêtir... Il n'y a qu'un égoïste qui puisse blâmer ou ridiculiser les hommes généreux qui se dévouent pour délivrer enfin ce peuple de sa dégradante servitude. L'indépendance est pour les nations ce qu'est la liberté pour les individus : le premier, le plus précieux des biens !... Que l'homme soit entouré de tous les biens de la vie ou privé de tout ce qui est nécessaire à l'existence, s'il est privé de sa liberté il n'en sentira pas moins à la longue le besoin de rompre ses chaînes. Qu'un peuple nage dans l'abondance ou qu'il languisse dans la misère dès que ses destinés dépendent de la volonté arbitraire d'un autre peuple, il doit gémir sur son humiliation et sa servitude, il doit en rougir et tout tenter pour secouer le joug honteux qui l'accable.

Pour que l'homme puisse développer le plus beau don que Dieu lui a fait—l'intelligence—il faut qu'il soit libre ; pour qu'il arrive au dernier degré du bonheur que la Providence lui a réservé sur cette terre, il faut que le règne de la pensée et de la justice remplace le règne brutal de la force... Qu'on le sache : le sceau de l'esclavage devient un stigmate d'infamie lorsque les opprimés, se complaisant dans une honteuse insouciance, semblent abdiquer l'inaliénable droit de leur nationalité...

Le 28.—Nous sommes arrivés aux derniers jours d'avril ; les heures s'écoulent silencieuses et tristes... C'est en vain que je lutte contre la tristesse et l'abattement ! c'est en vain aussi que je cherche à ne plus songer qu'à Dieu, qu'à une autre vie ! Ma foi n'est pas assez vive, mon espoir, ma conviction religieuses ne sont pas assez fermes pour opérer en moi ce détachement des choses d'ici-bas qui nous donne une soumission entière aux décrets de la Providence ! Je ne murmure pas contre elle, il est vrai ; je l'invoque même, je l'appelle à mon aide ; mais ces élans vers Dieu, ces appels à sa miséricorde sont loin de faire descendre dans mon cœur, cette patience, cette mansuétude, cette paix dans les épreuves, cette constante résignation, cette foi aux béatitudes célestes que le véritable chrétien éprouve seul au milieu des maux les plus cruels et des approches de la mort !... J'ai pourtant comme lui, dans la personne du Sauveur du monde, un père, un rédempteur, un Dieu d'amour et de miséricorde, auquel offrir avec joie en sacrifice toutes mes angoisses, toutes mes larmes. Est-ce que je ne dois pas savoir que notre lot en ce monde est la souffrance ?... et que souffrir devient une ineffable jouissance quand on souffre par amour pour le Dieu dont la parole et les promesses ne passeront pas.

Mon âme est triste et sombre... je voudrais mourir... je prie ; mais le baume de la prière, quand les épreuves sont rudes et longues, n'a de consolantes influences que sur les cœurs qui dès longtemps appartiennent à Jésus-Christ, ou bien sur ceux que la lumière de l'Évangile a tout-à-coup frappés et qui, dans leur ferveur nouvelle bénissent le malheur qui vient d'ouvrir leurs yeux à l'éternelle vérité ! Mais pour ceux qui croient en Dieu par sentiment, par poésie, la prière au jour des douleurs ne saurait être qu'un cri de détresse, que l'épanchement d'un âme qui, pliant sous le poids de ses peines, cherche du soulagement à la source suprême des biens et des maux, s'en trouve ranimée un instant pour retomber ensuite dans les tourments de l'incertitude et l'amertume de l'adversité. Faut-il le dire, ma religion n'est que la croyance du malheur, et je m'en contente, parce que le temps n'est pas encore arrivé où l'infortune doit être plus forte que mon courage et que ma volonté.

Les heures s'écoulent donc lentement, les journées son longues, pesantes, la captivité et ses douleurs m'obsèdent, veulent l'emporter sur moi. Parfois je passe de longues heures à tirer des présages des phrases et des mots qui se présentent à mes yeux en suivant au hasard les livres que je lis. Et je me réjouis ou m'attriste selon que les épreuves sont favorables ou contraires... supersti-

tion innée qui dort au cœur de l'homme dans les circonstances ordinaires de la vie, mais qui se réveille dès que l'adversité et ses orageuses péripéties l'atteignent et le soumettent à de longues luttes, où ce qu'il a de plus cher est compromis.

Le 29.—J'ai tenté aujourd'hui forces présages... singulier effet du hasard—ou de l'imagination, comme on voudra—tous m'ont réussi, la disposition de mon âme en est devenue moins sombre : j'ai lu mieux, avec plus de fruit. Quand ce matin le soleil est venu inonder de lumière la voute céleste, j'ai ouvert ma fenêtre pour jouir aussi de sa bénigne influence. L'herbe commence à poindre. Mes yeux se sont reposés avec délices sur cette tendre verdure, emblème du printemps; il me semble que c'est pour moi d'un favorable augure...

C'est pour mon cœur attendri un doux symbole d'espérance; mes pensées en deviennent plus riantes, plus sereines, et, songeant au réveil de la nature après le triste et long sommeil de l'hiver, je me suis dit : " Qui sait si Dieu, qui conserve sous les frimas ce brin d'herbe pour le ranimer par son soleil, ne me tirera pas bientôt de ce tombeau pour me rendre à la vie, au bonheur?... "

Le 30, à 7 heures du soir.—Quelle est la plus puissante diversion que puisse trouver le prisonnier ? Ah ! je le dis bien haut et bien fort, c'est la contemplation de la nature. Je me suis mis à la considérer encore plus attentivement que de coutume, et, par degré, il me semble qu'aujourd'hui la fermentation s'adoucit, car il sort des champs, des bois une vertu suave et bienfaisante qui me pénètre et tourne tous mes transports en rêves mélancoliques. Cette fusion des impressions calmes de la nature avec les rêveries orageuses du cœur, engendre une disposition d'âme que je voudrais retenir longtemps, car elle est des plus désirables pour un rêveur inquiet comme moi. C'est comme une extase tempérée et tranquille qui ravit l'âme hors d'elle-même, sans lui ôter la conscience d'une tristesse permanente et orageuse. Il arrive aussi que l'âme est pénétré insensiblement d'une langueur qui assoupit toutes les vivacités des facultés intellectuelles et l'endort dans un demi-sommeil, vide de toute pensée, dans lequel néanmoins elle se sent la puissance de rêver les plus belles choses. D'autres fois c'est comme un nuage aux teintes molles qui se répand sur l'âme et y jette cette ombre douce qui invite au recueillement et au repos. Aussi les inquiétudes, les ardeurs, toute cette foule turbulente qui bruit en nous pauvres prisonniers, fait-elle silence, quelquefois se prend à prier et finit toujours par s'arranger pour le repos.

Rien ne peut figurer plus fidèlement cet état de l'âme, que le soir qui tombe en ce moment. Des nuages gris, mais légèrement

argentés par les bords, sont répandus également sur toute la face du ciel. Le soleil, qui s'est retiré il y a peu d'instant, a laissé derrière lui assez de lumière pour tempérer quelque temps les noires ombres et adoucir en quelque sorte la chute de la nuit. Les vents se taisent, on entend qu'un murmure mélodieux qui s'épanche dans l'âme comme la musique des anges. Les oiseaux, gagnés les premiers par l'influence nocturne, se dirigent vers les bois et font siffler leurs ailes dans les nuages. Les érables que nous avons prisonniers dans la cour, retentissant tout le jour des cris divers d'une multitude d'oiseaux, n'ont plus aucun bruit dans leurs branches, si ce n'est le sifflement aigu jeté par les merles qui jouent entre eux et se poursuivent, tandis que les autres oiseaux ont déjà le cou sous l'aile.

Le bruit des hommes, qui se taisent toujours les derniers, va s'effaçant sur la face des champs. La rumeur générale s'éteint, et l'on entend guère venir de clameurs que des enfants qui crient et des chiens qui aboient. Le silence m'enveloppe, tout aspire au repos... depuis longtemps déjà mes compagnons reposent... du sommeil du juste (? ? ?)...

Le 1er mai.—La politesse, ah ! voilà une chose bien oubliée dans un pénitencier.

D'abord, qu'est-ce que la politesse ?—C'est le résultat d'une bonne éducation, en d'autres termes c'est la beauté dans la tenue humaine. Si je regarde autour de moi, je ne trouve partout que grossièreté. N'y a-t-il pas parmi mes compagnons comme parmi ceux qui en ont charge—sauf de très-rares exceptions—quelque chose qui heurte toute les lois de la bonne société ? Le regard de la plupart des hommes qui peuplent le pénitencier de St. Vincent de Paul n'est-il pas—comme dans les autres institutions de ce genre, je suppose—chargé de lubricité, de convoitise, d'envie, de sottise vanité, d'orgueil impuissant ? Pour moi, quand je sens quelques uns de ces regards s'abaisser sur moi, je me crois inondé par quelque chose de froid, de méchant, de haineux ou d'humiliant. Il me semble que, par les yeux des détenus et de quelques uns des employés, c'est Satan qui me regarde.

Si des regards je passe aux paroles... hélas ! les paroles ne font que transmettre, qu'exprimer les pensées qui, muettes, flambaient dans les yeux. Ici, la parole n'est qu'une longue chaîne d'indécence. Elle est indécente dans son esprit et indécente dans sa forme. Je dis indécente dans son esprit, et, en effet que contient-elle ? N'est-ce pas le plus souvent le mensonge, le blasphème, la médisance, la calomnie, l'insulte à tout ce qu'il y a de plus saint, de plus sacré ? Que respecte-t-elle ? Que ne souille-t-elle pas ?

Sur quelle fleur ne tombe-t-elle pas comme une peste ? Quel souci a-t-elle de la pudeur ? Quel respect pour la religion ? N'est-elle pas fausse, impudique, impie ? Le désordre intérieur ne se traduit-il pas par le désordre extérieur ? Quand il n'y a plus d'harmonie au dedans, il y a désordre au dehors ; quand le cœur est chaste, la parole est comme imprégnée de cette vertu, tandis qu'un cœur souillé n'offre qu'une provocation au mal. Aussi cette voix qui devrait être calme comme la vertu, mélodieuse comme la vérité, suave comme la sainteté, cette voix, dis-je, ne rend ici, à St. Vincent de Paul, que des sons faux, saccadés, heurtés ; elle prend le ton de l'âme. La voix des archanges doit être une harmonie sublime sous les rayons de la vérité ; la voix de Lucifer doit ressembler à celle que l'on entend dans le pénitencier de la province de Québec, c'est-à-dire à celle d'un monde tombant de l'ordre dans le chaos.

Quel est le remède à apporter pour prévenir la répétition de pareils attentats à la morale ? Le silence chez les détenus et le bon exemple chez ceux qui sont chargés de les surveiller. Tant que la loi du silence demeurera lettre morte et que l'on ne pourra disposer d'un personnel d'officiers intègres et consciencieux, toute moralité pour le détenu est impossible. Au lieu de le réformer, il y a cent à parier contre un qu'il sortira du pénitencier plus pervers, plus savant dans le mal qu'il n'y était entré...

Le 2.—Je disais hier que lorsque les détenus rompaient le silence, et il n'est que trop souvent rompu hélas ! ce n'était que pour vomir le mensonge, le blasphème, l'insulte à tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré. Quelle population que la population d'un pénitencier ! perversité et folie, voilà ce qui la compose.

En effet, si l'on regarde de près ne trouve-t-on pas que les paroles que l'on y entend sont des actes de véritable démence, puisque ces actes consistent à proférer contre Dieu des outrages qui ne sauraient l'atteindre en aucune manière, à vouloir se servir de la vie et de la parole que nous tenons de lui contre lui-même, alors même que nous sachions que nous ne pouvons rien contre lui. Chaque fois que je vois un détenu blasphémer, il me semble voir là, à part l'horrible, l'acte d'un homme qui se servirait de la lumière pour blasphémer le soleil. N'est-ce pas un véritable acte de folie ? Il est malheureusement trop vrai que ce n'est pas dans les prisons seulement où l'on entend ces propos immondes. Pourquoi, par exemple, ne traiterait-on pas ces tristes gens selon la nature même de leurs actes, c'est-à-dire comme des fous ? Je ne sais, mais il me semble que cette législation aurait le double avantage d'être au fond plus efficace, plus juste et plus vraie, sans

déroger en rien à la douceur de nos mœurs. Considérant celui qui blasphème comme un malade—et il l'est en effet—elle marquerait d'un stigmate de honte cette aliénation morale, qui est souvent un commencement d'aliénation physique, comme il est facile de l'observer par les faits eux mêmes. Elle ne laisserait pas réellement impuni ce qui est un outrage à la morale publique et à la croyance universelle de l'humanité. Elle n'aurait cependant et ne pourrait avoir aucun caractère odieux pour aucune des opinions religieuses quelles qu'elles soient.

Je suppose un blasphémateur athée, n'est-ce pas l'acte d'un fou d'outrager et menacer ce qui dans sa pensée n'existe pas. Si je suppose maintenant qu'il reconnaisse Dieu, ce mot ne signifiant dans toutes les langues et ne pouvant jamais signifier que la perfection absolue de tout amour, de toute justice et de toute vérité le blasphémer, c'est blasphémer cela, et ne considérer ce crime que comme une folie, c'est évidemment en user envers lui avec la plus extrême indulgence. Assurément on enferme dans les maisons de santé des fous qui le sont moins, et dont l'aliénation surtout offre moins de dangers réels. Alors la morale publique ne resterait pas sans sanction et la croyance universelle outragée sans protection. La justice serait satisfaite sans que l'indulgence fût oubliée.

Comme l'orgueil humain, source secrète de tout blasphème, serait plus humilié d'être assimilé à la folie, qu'il ne le serait d'être frappé des plus terribles châtimens, cette peine aurait l'inappréciable avantage d'être un remède aussi prompt qu'efficace, et tout discours injurieux aurait bientôt cessé, personne ne se souciait d'être traité comme fou.

Le 7.—Rien n'est venu amener de changement à ma position depuis le 2 mai. Toujours la vie triste, monotone ; seulement les jours deviennent plus longs, l'atmosphère moins humide, le ciel moins nébuleux. On sent, même sous les verrous que le printemps approche. J'ai ouvert une fenêtre de la sacristie pour respirer cet air frais encore, mais déjà tempéré par les rayons d'un beau soleil de mai...

Cette après-midi, après les vêpres je suis resté longtemps immobile, le front contre les barreaux, plongé dans ces douloureuses rêveries où l'âme, sans les approfondir, passe alternativement de tristesse en tristesse et flotte ainsi entre la terre, qu'elle rejette, et le ciel, qu'elle n'ose invoquer...

Tantôt levant les yeux vers le ciel, je suivais les nuages qui glissaient dans l'espace ; je les voyais tour à tour changer de teintes et de formes, se mêler, se confondre, disparaître... Et dans

mon cœur s'élever la pensée que bientôt il en serait de moi comme de ces vapeurs éphémères qui se montrent un instant pour s'évanouir ensuite pour toujours !...

Tantôt je promenais mes regards vers la cime des arbres qui entourent le pénitencier et dont les rameaux commencent à bourgeonner, à reverdir, et un sentiment indéfinissable de douleur et de regrets s'est emparé de mon être, en songeant que les beautés dont Dieu orne la terre au retour du printemps ne devront peut-être plus réjouir mes yeux !... Si je ne sors bientôt, est-ce que je pourrai vivre longtemps de la vie de prison ?... Plutôt mille fois la mort !... — Alors j'ai détourné la tête, et, morne, abîmé dans les plus sombres pensées, j'ai examiné pour la millième fois l'intérieur de ma prison.... Des murs sombres dont on dirait que le soleil a horreur, des barreaux énormes aux portes, aux fenêtres, dans les escaliers, dans les corridors.... un silence morne, noir règne partout.... Ce silence du crime fait peur ; il comprime la poitrine et étreint le cœur.... Voilà donc tout l'espace qu'il m'est accordé de parcourir, mon univers, qui sait ? jusqu'au moment où je quitterai cette vie pour m'engloutir dans l'éternité !... Ici, seul !... sans que mes soupirs soient entendus, sans que mes dernières pensées !... Oh ! quelle épouvantable existence ! Si, du moins j'étais coupable de l'accusation pour laquelle j'ai été amené ici ; si, encore, j'avais commis quelque indignité !... Non, mille fois non ! les damnés n'ont jamais éprouvé, n'éprouveront jamais de tourments pareils aux miens !.....

Le 14.—Que l'existence du prisonnier *coupable* doit être horrible ! Pour celui dont l'emprisonnement est dû à une erreur de la justice humaine, il peut du moins trouver un refuge dans la pureté de son cœur. Mais le malheureux qui franchit le seuil de la prison avec la conviction de sa culpabilité, doit se faire horreur à lui-même. Son âme est encore plus noire que son cachot, plus aride que les pavés de pierre qu'il fait sonner sous ses pieds, plus rouillée que les barreaux contre lesquels il se heurte le front. S'il rentre en lui-même, il se sent traversé par la lame inflexible de la conscience ; s'il évoque des souvenirs, il voit se dresser devant lui le triste fantôme d'une mère que ses crimes ont fait mourir ; ou bien c'est la pensée d'un père qui plie sous le fardeau de la honte et du déshonneur. — Il n'y a qu'une puissance capable de faire supporter une telle existence, c'est la religion, qui par le repentir fait renaître l'espérance.

Le 20.—Un cri sourd, prolongé, qui n'avait rien d'humain, suivi d'un bruit mat comme produit par la chute d'un corps, a, cette nuit, éveillé tout le monde en sursaut. Ce cri étrange dans

une prison, au milieu de la nuit, avait quelque chose d'effrayant, de fantastique. A peine étais-je levé que le gardien est venu, son trousseau de clefs d'une main, son revolver de l'autre, voir ce que signifiait ce bruit inusité. Il a été alors reconnu que c'était le détenu Landricault qui venait d'avoir une attaque d'épilepsie....

Le 24.—Grande fête aujourd'hui pour les détenus. Par un sentiment de générosité qui l'honore, M. le préfet du pénitencier a bien voulu accorder une demi-journée de liberté relative, où tout le monde pouvait s'en donner à cœur joie.—Quand je vois pleurer une femme, cela m'attriste sans doute, mais je me console bien vite en pensant à l'extrême facilité avec laquelle la femme passe du rire aux larmes ; quand je vois pleurer un homme, mon cœur se serre, je frémis malgré moi. Mais je ne conçois pas de spectacle plus navrant que de voir rire un prisonnier ; c'est plus fort que moi, cela me fait peur. C'est dire que je me suis fort mal amusé à ce triste anniversaire de la naissance de notre gracieuse souveraine. Les cris, les chants, les danses, tous les jeux de mes compagnons de captivité, rien n'a pu détourner ma pensée de mon état présent d'abjecte existence. La présence des nombreux visiteurs était un sujet de plus à faire trouver insupportable cette exhibition de notre costume d'ignominie. Par pitié, que notre préfet ne nous donne plus de pareilles fêtes. Pour ma part, je préfère, et de beaucoup, être enfermé dans le dongeon à me voir assimilé à toute cette tourbe, et cela, devant un public blasé, qui semble nous regarder avec un air qui me fait frémir d'indignation et de dégoût....

Le 25.—Il a plu toute la nuit. Surcroît de verdure et de vie. Je me suis promené dans le préau vers les 7 heures. Les gros érables s'égouttaient lentement et chaque goutte qui tombait produisait un petit retentissement qui avait quelque chose de plaintif. On eut dit que les érables ayant pleuré toute la nuit laissaient tomber leurs dernières larmes.

C'est aujourd'hui la fête de l'Ascension. Pourquoi cet office m'a-t-il tant fait impression ? C'est que dans les hymnes, dans les versets, dans les antiennes la pensée du rachat du captif revient souvent. C'est que cette fête me rappelle un de ces magnifiques privilèges qu'avait autrefois le chapitre de Notre-Dame de Rouen de délivrer chaque année à pareille époque un pauvre captif : comme Notre Seigneur étant descendu en ce jour aux limbes pour en emmener les justes qui, depuis si longtemps, y attendaient sa venue, de même un prêtre de la vieille église, avait droit de descendre dans les cachots les plus profonds et les plus sombres et d'y choisir, parmi les condamnés à mort, un criminel pour lui rendre à la fois l'innocence et la vie...

J'aime encore cette fête de l'Ascension glorieuse de Notre Seigneur parcequ'elle est un gage de notre entrée au paradis ; parce qu'elle est le dernier et le plus merveilleux des miracles par lequel il a daigné confirmer notre foi et nous rendre absolument certains de la divinité de la religion chrétienne. Cette Ascension, en plein midi, au grand jour, en présence de plus de 500 témoins est un fait que personne ne peut nier sans folie. Les incrédules, quand ils le rejettent, sont obligés de rompre ouvertement avec les règles les plus élémentaires de la logique, du raisonnement et du bon sens, tandis que nous autres catholiques, nous appuyons notre foi sur les raisons les plus péremptoires et sur l'évidence de preuves sans réplique.—Dieu soit donc béni, qui a basé toute notre espérance, non sur des raisonnements métaphysiques, mais sur des faits à la portée de tout le monde, sur des faits très-simples, très-évidents, dont la conséquence immédiate et nécessaire, est la divinité de N. S. J. C., l'infailibilité de son Eglise et la nécessité pour tout homme qui veut faire son salut, de croire en Dieu.—Voilà pourquoi j'aime cet anniversaire de l'Ascension !...

Le 1er Juin.—Un affreux événement vient d'ensanglanter les annales du pénitencier de St. Vincent de Paul. Pour avoir essayé de reconquérir une liberté—après laquelle doit aspirer tout homme qui se sent un reste de vie au cœur,—un détenu, David Jackson, est tombé frappé de deux balles. Terrible nécessité de la justice humaine ! Epouvantable sort que le sort du condamné au pénitencier ! Jamais je n'oublierai cette date sanglante du 1er juin 1876 ; jamais le spectacle de ce malheureux inanimé, ruisselant de sang, porté par quatre de ses compagnons à l'œil farouche et sombre, ne s'effacera de ma mémoire. A quel degré d'avilissement sommes-nous donc ici, nous, êtres créés à l'image d'un Dieu ! ce qui vient d'arriver à cet infortuné, peut arriver à chacun de nous, si, comme lui, notre amour pour la liberté l'emporte sur notre raison. Un animal immonde s'échappe du parc de son maître ; celui-ci le pourchasse, le reprend, le fustige quelquefois, mais ne le tue, jamais. Oui ; mais la discipline !...

Ce soir après la rentrée des détenus, le préfet est venu dans notre dortoir et nous a réitéré avec plus de force que jamais de mettre la loi du silence à exécution, que quiconque l'enfreindrait serait puni avec sévérité, etc. Cet avis, ou plutôt cette injonction, avait, cela sautait aux yeux, pour but d'empêcher parmi les détenus tout commentaire relativement à l'événement qui venait d'avoir lieu.

Pour qui connaît la population d'un pénitencier c'était un acte de prudence en même temps que d'habileté de la part du

préfet ; car déjà l'on entendait proférer des menaces de vengeance, des paroles de mort contre certains officiers, surtout contre l'*assassin* du pauvre Jackson.

A neuf heures, le malheureux blessé a repris connaissance et a pû être administré. Ou cet homme est doué d'une force de volonté extraordinaire, ou l'excès des douleurs qu'il doit ressentir le rend insouciant à ces douleurs, toujours est-il qu'il ne fait entendre ni gémissement, ni plainte : je le vois promener tranquillement ses regards sur les personnes qui l'entourent, pas un muscle, pas une fibre qui trahisse la plus légère souffrance. Et cependant le chirurgien de l'hôpital qui vient de le panser, dit que ses blessures sont mortelles.

(à continuer.)

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

PAR LE R. P. LIBERATORE, S. J.

CHAPITRE II.

CONSÉQUENCES SOCIALES DU NATURALISME POLITIQUE.

(suite)

“ Parce que, où la religion est bannie de la société civile et la doctrine et l'autorité de la révélation divine répudiées, la notion authentique de la justice et du droit humain s'obscurcit et se perd et la force matérielle prend la place de la vraie justice et du droit légitime, on voit clairement pourquoi certains hommes ne tenant compte aucunement des principes les plus certains de la saine raison osent publier que la volonté du peuple manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique, ou d'une autre manière, constitue la loi suprême, indépendante de tout droit divin ou humain ; et que dans l'ordre politique les faits accomplis, par cela qu'ils sont accomplis, ont rigueur de droit (1.) ”

Telles sont les paroles par lesquelles le Saint-Père dans son Encyclique signale les funestes effets que produit le naturalisme politique dans l'ordre social lui-même. Il affirme trois choses : premièrement que la société étant sécularisée par sa séparation

(1) Quoniam ubi a civili societate fuit amota religio ac repudiata divinæ revelationis doctrina et auctoritas, vel ipsa germana justitia humanique juris notio tenebris obscuratur et amittitur, atque in veræ justitiæ legitimique juris locum materialis substituitur vis ; inde liquet cur nonnulli, certissimis sanæ rationis principis penitus neglectis posthabitisque, audant conclamare “ voluntatem populi publicam, quam dicunt, opinione vel alia ratione manifestatam, constituere supremam legem ab omni divino humanoque jure solutam ; et in ordine politico, facta consummata eo ipso quod consummata sunt, vim juris habere. Encyclique Quanta cura, § Et quoniam.

d'avec l'Eglise, le concept même du droit s'obscurcit et se perd. Deuxièmement que ce concept étant ainsi altéré et puis écarté, la force matérielle lui est substituée. Troisièmement que c'est de là qu'il faut faire venir la théorie de l'opinion publique et celle des faits accomplis, fondements principaux auxquels s'appuie et se rive le droit nouveau. Ces trois nous fournissent la matière et la division de ce chapitre. Nous ne ferons usage que de raisons naturelles, car ce sont des raisons naturelles que le Pape oppose aux défenseurs de ce funeste système (*sanx rationis principiis penitus neglectis posthabitisque*).

§ I.—LE NATURALISME POLITIQUE CONDUIT A L'OBSCURCISSEMENT ET A LA PERTE DE LA NOTION VÉRITABLE DU DROIT.

A le prendre dans un sens rigoureux, le droit n'est autre chose qu'un pouvoir moral inviolable : c'est un pouvoir, car il réside dans la faculté de faire ou d'obtenir telle chose ; c'est un pouvoir moral, car il a son origine dans la raison qui préside à l'ordre des mœurs ; c'est un pouvoir moral inviolable, puisqu'il veut être respecté d'autrui. Ce dernier élément, l'inviolabilité, est comme la différence spécifique du droit, c'est elle qui le constitue dans son être propre et le distingue d'un pouvoir qui ne serait qu'un pouvoir moral sans être juridique. Vous dites par exemple : J'ai le droit de bâtir en cet endroit ; j'ai le droit de disposer de mon bien ; j'ai le droit d'être obéi par mes enfants. Par ce langage vous voulez dire que ces choses vous sont permises non pas tellement quellement, mais de manière que personne ne puisse vous faire obstacle sans se rendre par là même coupable, et susceptible d'être physiquement réprimé. Ceci revient à dire que votre faculté est sacrée, intangible, placée sous la protection d'un commun Seigneur emportant obligation de conscience, si bien que le reste des hommes est tenu de s'y conformer comme à la règle dernière de ses actes. Ce commun Seigneur est Dieu ; car seul Dieu peut agir sur la conscience et la délier ou la lier relativement à certaines actions et à certains objets. Le droit renferme donc l'idée de Dieu, et de Dieu non pas isolé et séparé de nous, *circa cardines cœli ambulans nec nostra considerans*, mais de Dieu Providence, de Dieu gouvernement, portant des lois précises qui engendrent des liens précis, et des obligations concrètes. Cette idée de Dieu étant donc bannie de la société, il faut bien que le droit s'allanguisse et meure socialement, parce que la base, la racine à laquelle il empruntait sa force et sa vigueur lui fait défaut.

. Or, c'est ce qui arrive dans la société séparée de l'Eglise et réduite aux seuls termes de la pure nature. Une société pareille, faisant abstraction de la religion, fait abstraction des liens moraux qui unissent l'homme à Dieu, la religion nous relie à un seul tout puissant (1), et par conséquent fait abstraction de Dieu même, en tant qu'il est en rapport avec nous. De là cette dénomination de société athée et de gouvernement athée qui plaît tant aux fauteurs du progrès moderne. Ils disent : l'Etat ne doit pas avoir d'autre religion que la justice ; et ils ne s'aperçoivent pas dans leur illusion que ce qu'ils prétendent est absurde, car l'idée de Dieu étant écartée le fondement du droit et partant de la justice est renversé.

Ce n'est pas, direz-vous, dans le sens d'une complète abstraction de Dieu, qu'il faut entendre l'Etat séparé de l'Eglise, mais uniquement dans le sens d'une abstraction partielle : on ne veut pas d'un Dieu révélé ni d'une religion surnaturelle. Le Dieu de la nature, le Dieu qui se manifeste à nous par le spectacle de l'univers et nous parle au moyen de la raison, ce Dieu est conservé par cette sorte de société et c'est sur lui qu'elle appuie le droit et la justice, règles de son gouvernement.

Et telle est l'une des habituelles contradictions dans lesquelles l'erreur est forcée de tomber. L'Etat rejette la religion qui lui est imposée par Dieu, et en même temps il s'en fait une à sa guise. D'abord il pose un principe général : l'Etat doit faire abstraction de la religion ; et puis, épouvanté de la conséquence que la logique en tire, il fait de ce principe deux moitiés, garde l'une et rejette l'autre. Et voilà le jeu de ces hommes qui pourtant se donnent pour modérés. Mais d'abord qui vous donne le droit de faire ces coupures et de vous arrêter à moitié chemin ? S'il vous faut faire abstraction du Dieu révélé, pourquoi pas encore du Dieu de nature ? La liberté de conscience que vous mettez en avant pour justifier ce premier pas, ne vous force-t-elle pas à faire aussi le second ? Mais alors, dites-vous, la société ne pourra plus se soutenir. Et vous voulez qu'elle se soutienne sur une contradiction ? Et vous voulez la maintenir au rebours de la raison, après avoir proclamé que la raison est la seule règle à suivre ? En second lieu nous vous demanderons si la notion de Dieu que vous voulez maintenir dans la société, est la notion du vrai Dieu, personnel et concret, ou bien la notion d'un Dieu quelconque conçu par abstraction, par exemple, sous l'idée d'Être suprême comme voulait Robespierre. Si c'est la notion du vrai Dieu, le

(1) *Religat nos religio uni omnipotentis Deo. S. Aug. de vera Relig. l. x. c. II.*

vrai Dieu c'est le Dieu de la révélation, c'est le Dieu qui élève l'ordre naturel à l'ordre surnaturel, c'est le Dieu qui a fondé l'Église pour en former son royaume ici-bas, royaume dont fassent partie et les individus et les nations. Ne voulant pas faire abstraction de lui, vous ne pouvez pas faire abstraction de la révélation, de l'ordre surnaturel, de l'Église telle qu'elle a été établie de Dieu par son Christ et telle qu'elle a été jusqu'ici reconnue par le monde civilisé. Et vous contenteriez-vous d'un Dieu quelconque, d'un Être suprême quel qu'il soit, que vous n'auriez rien conclu. Car les matérialistes vous diront que cet être premier c'est la matière improduite, se développant et montant d'elle-même par tous les degrés de l'être ; et les panthéiste couvrant la même idée de leurs expressions soutiendront que cet être premier c'est la réalité absolue, ou si vous l'aimez mieux, c'est l'idée *se concrétisant* et se développant par degré dans tous les règnes de la nature jusqu'à se manifester dans l'homme sous la forme personnelle et avec conscience d'elle-même. Ainsi toute subsistance et toute action étant réduites au développement fatal d'une unité primitive, tout concept de liberté et de moralité, conséquemment de droit et de justice, en arrive à s'évaporer et à s'évanouir comme l'écume des mers. Direz-vous que ces théories sont les délires d'un esprit malade et que l'Etat saura bien les rejeter ? Mais s'étant séparé de la colonne de la vérité qui est l'Église, à quel titre pourra-t-il enseigner et corriger les philosophes ? Dira-t-il qu'il en sait plus qu'eux ? Prétention ridicule qui ne mérite d'autre réfutation que le mépris. Recourra-t-il, comme à son refuge suprême, au sens commun ? Mais d'abord le sens commun n'a pas d'organe authentique et socialement reconnu ; et certainement l'Etat ne peut de lui-même s'arroger cet office. Ensuite les philosophes répondraient que le sens commun doit relever de la science qui en est l'explication réflexe et rationnelle.

Du reste, quand encore l'Etat pourrait sauver, et effectivement sauverait même l'idée de Dieu sans le secours de l'Église, qu'en résulterait-il par rapport au droit social ? Tout au plus la conservation de son idée abstraite et indéterminée, sans corps réel et sans rien de concret ni d'efficace. En effet, (pour descendre à l'application pratique de la détermination spéciale de cette idée générique dans chacun des ordres de l'acte humain,) le communiste vous dira : l'abolition de la famille et de la propriété est un droit de l'homme, le sansimonien : servir librement toute passion est un droit de l'homme, et le socialiste anarchique : c'est un droit de l'homme de supprimer non-seulement les monarchies, mais les constitutions, et en général toute idée de gouvernement. Ils

appuieront, si vous le voulez, chacun leur déclaration sur l'idée de Dieu personnel et sur les éternels décrets de sa volonté législative. Que fera l'Etat en présence de ces doctrines juridiques qui veulent conserver le droit, mais qui l'entendent à leur manière ? Les proscrira-t-il ? Mais ce serait par trop ridicule de voir l'Etat se transformer en congrégation de l'Index, et s'arroger l'autorité d'un Pontife. Trêve donc aux illusions. La société humaine a besoin de l'idée concrète et non pas abstraite du droit, c'est-à-dire du droit spécifique et non pas générique, du droit considéré dans ses applications particulières aux rapports des hommes ; et l'Etat séparé de l'Eglise n'a pas assez de force pour le déterminer et le maintenir sous cette forme.

Cette vérité est plus manifeste encore, si l'on entend le droit dans un sens plus large comme embrassant à la fois et les facultés morales et les obligations morales, ou bien comme exprimant en général les lois régulatrices des mœurs. L'histoire suffit sans le raisonnement pour comprendre ce que peut en pareille chose l'Etat séparé de la révélation et d'une autorité divinement instituée qui le soutienne. Voyez la société païenne. Malgré qu'elle ne fit pas abstraction de Dieu, qu'elle fit au contraire de la religion sa principale base, elle ne put sauver longtemps la morale dans ses prescriptions même les plus obviées et elle se précipita de corruption en corruption jusqu'à ce fond de pourriture où le christianisme la trouva. Les sages eux-mêmes qui en formaient la partie la plus éclairée et en étaient comme les maîtres, se traînèrent dans les erreurs les plus monstrueuses et la plus abominable fange. Qu'on se rappelle ce qu'en écrit saint Paul dans son épître aux Romains. "Ayant connu Dieu, ils ne le glorifièrent pas comme tel et ne lui rendirent point grâce, mais ils s'évanouirent dans leurs propres pensées et leur cœur insensé s'obscurcit : se disant sages ils devinrent fous. Et la gloire de l'adoration qui appartient au Dieu incorruptible, ils la transférèrent à des simulacres d'hommes corruptibles, d'oiseaux, de quadrupèdes et de reptiles. C'est pourquoi Dieu les a livrés en proie aux désirs de leur cœur, à l'impureté, au point qu'ils se souillaient le corps les uns les autres... Pleins de toutes sortes d'iniquités, de malice, de fornication, de cupidité, de méchanceté ; envieux, meurtriers, querelleurs, perfides, mauvais ; détracteurs, calomniateurs, haïssant Dieu, outrageux, superbes, altiers, inventeurs de crimes, désobéissants à leurs parents, sans honneur, sans foi, sans pitié, sans cœur, tels en un mot que, tout en connaissant la justice de Dieu qui proclame dignes de mort ceux qui font ces choses, non-seulement ils les font, mais ils approuvent ceux qui les font."

Ne vous paraît-il pas qu'en nous dépeignant son siècle l'Apôtre (1) nous dépeint en même temps le libéralisme moderne ? Voilà à quoi mène la pure nature, la société remise à la seule lumière de la raison, l'Etat privé des directions de la révélation. Vu la débilité de l'esprit humain, la fougue des désirs sensibles, la corruption innée par suite de la faute d'Adam, l'homme et en général la société, pour maintenir fermes non-seulement la pratique mais la connaissance même de la justice naturelle, a besoin d'avoir en son sein, reconnu et accepté, un code parfait relativement aux principes fondamentaux de l'action humaine et un juge suprême qui éclaircisse authentiquement les doutes et définissent les questions qui se présentent. C'est ce qui démontre la nécessité de la reconnaissance sociale et politique de l'Eglise ; car l'homme n'acceptera jamais ce code et ne se pliera jamais à ces décisions, s'ils ne lui sont pas imposés au nom de Dieu et par qui participe à l'infaillibilité divine. L'Eglise de Jésus-Christ seule a cette noble prérogative, donc elle est seule compétente et seule ayant puissance pour garder intacte dans le monde l'idée du droit et conséquemment de la justice. L'Etat peut y coopérer en se tenant uni à elle, parce que seulement alors il peut parler de ce qui concerne la doctrine et la morale, appuyé qu'il est sur les enseignements et l'infaillibilité de cette Eglise : dans ses lois le prince parlera comme avec l'autorité d'un Pape, le Sénat comme avec l'autorité d'un Concile. Mais tous deux séparés de l'Eglise demeurent ce qu'ils sont par eux-mêmes, c'est-à-dire des hommes égaux entre eux, et partant incompetents pour imposer leurs propres principes à la conscience d'autrui.

Ce n'est pas sans étonnement que nous avons vu M. Thiers, dans un discours récent, après avoir établi que la société ne peut subsister sans les idées fondamentales du juste et de l'honnête, en déduire non pas l'alliance de l'Eglise et de l'Etat, ce qu'il aurait dû logiquement faire, mais la liberté de conscience. Il avait dit : "Aucune société humaine n'est possible sans quelques idées morales fortement arrêtées. Ces idées reposent principalement sur la notion claire et distincte du bien et du mal, de la

(1) Cum cognovissent Deum, non sicut Deum, glorificaverunt aut gratias egerunt : sed evanuerunt in cogitationibus suis et obscuratum est insipientis cor eorum : dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt. Et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei, in similitudinem imaginis corruptibilis hominis et volucrum et quadrupedum et serpentium. Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam, ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis . . .

Repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia ; plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate, susurrone, detractores, Deo odibiles, contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obedientes, insipientes, incompositos, sine affectione, absque fœdere, sine misericordia ; qui cum iustitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt digni sunt morte, et non solum qui ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.

1, 21-15, 29-32.

profonde différence qui les sépare, et de la préférence décidée que nous devons à l'un sur l'autre. Si ces idées ne sont pas profondément enracinées dans les âmes, toute société humaine est impossible.

“ Il faut que ces idées aient sur les esprits l'autorité de la vérité évidente par elle-même, sur les cœurs l'empire de l'instinct qui nous fait agir presque à notre insu, à ce point, non pas que le mal soit impossible, non, mais à ce point que l'honnête homme qui s'est laissé entraîner au mal, conservant présente à son esprit l'idée du bien comme un reproche, rougisse de lui-même devant lui-même, et forme la résolution de revenir au bien pour ne plus s'en écarter jamais.

“ Mais pour que ces idées aient cet empire, il leur faut une certaine origine. Si on ne les fait reposer que sur l'utilité sociale, le voisinage des intérêts humains les rend souvent suspectes ; il en est tout autrement si les peuples sont convaincus que cet ordre admirable qui règne dans l'univers et que nous allons contempler quelquefois dans les palais élevés à la science, que cet ordre admirable est à la pensée, la volonté d'une intelligence supérieure qui est à l'intelligence de l'homme ce que l'immensité de l'univers est à ces œuvres belles mais périssables qu'on appelle le Parthénon et Saint-Pierre.

“ S'il en est ainsi, oh ! alors, le bien nous apparaît comme une portion de cet ordre admirable, la portion qui nous concerne, celle à laquelle nous sommes appelés à coopérer ; et l'honnête homme qui fait le bien doit s'élever à cette intelligence supérieure, comprendre ses desseins, y concourir par ses sacrifices, et l'idée du bien retrouve alors sa grandeur, sa dignité, et permettez-moi ce mot, sa beauté idéale (1). ”

On s'attendrait à voir un esprit si lucide conclure de là que la société, pour maintenir saines et sauvées ces idées, les accepter et les révéler comme imposées par une autorité supérieure, doit demeurer sous l'influence et le magistère de celui qui seul a le pouvoir de parler en son nom. Pas du tout. Il en conclut au contraire que, relativement aux croyances religieuses, la société doit s'abandonner à elle-même : “ Eh bien ces nobles idées, dit-il, ces idées nécessaires, quiconque contribue à les inculquer dans les âmes, que ce soit le philosophe au nom de la raison humaine, le prêtre catholique au nom de l'unité de la foi, le ministre protestant au nom du libre examen, l'israélite au nom de Moïse, tous sont les bienfaiteurs de la société et le législateur éclairé doit les

(1) *Le Moniteur universel*, vendredi 14 avril 1865, p. 450.

regarder comme ses coopérateurs les plus utiles, et il doit s'appliquer à leur assurer à tous une position sûre, paisible, également respectée. Et s'il ne distingue pas entre eux, ce n'est pas qu'il soit indifférent au faux et au vrai, qu'il soit sans foi. Non, le législateur a sa foi, il peut être philosophe, catholique, protestant, israélite, peu importe ! sa foi, il la garde pour le foyer domestique, ici, il n'apporte qu'une religion, celle de la justice (1)."

Mais, cher monsieur, vous venez de dire que ces idées morales ne peuvent se maintenir si elle n'ont aucune autorité sur les esprits, et qu'elles ne peuvent avoir d'autorité sur les esprits si elles n'ont une origine supérieure à l'homme. Or le philosophe qui parle au nom de la raison, vous semble-t-il parler au nom de cette autorité ? La raison serait-elle supérieure à l'âme humaine dont elle est une faculté et une émanation ? Admettez-vous donc la raison impersonnelle de Cousin qui se révèle en chacun et se distingue néanmoins de tous ? Pour parler à la raison humaine au nom d'une autorité supérieure, il faut lui parler au nom de la raison divine. Or la société voudrait elle reconnaître au philosophe ce mandat ? Et à supposer qu'elle le veuille, lequel de vos philosophes reconnaîtra-t-elle ? Sera-ce Jules Simon ? Cousin ? Proudhon ? Dites-en autant, proportion gardée, du pasteur protestant et du juif. Le pasteur protestant, dès qu'il parle au nom du libre examen, se rend ridicule, s'il enseigne quoi que ce soit de déterminé. Il doit exhorter le peuple au libre examen, encore que de ce libre examen doive sortir la morale des Mormons ou le droit public des Communistes. Le juif qui parle au nom de Moïse paraît être dans de meilleures conditions. Mais qui lui a donné sa mission ? Et comment la société saura-t-elle qu'en lisant Moïse, il ne se trompe ni ne s'égare ? Vous dites très-bien : que la religion d'Etat soit la religion de la justice. Mais comment l'Etat s'y prendra-t-il pour promulguer au nom d'une autorité supérieure, pour faire accepter par la société les principes fondamentaux de la justice ? Sera-t-il plus que le philosophe ou le rabbin ? Restez donc convaincu que pour asseoir au sein des peuples avec une autorité supérieure les principes de la morale et de la justice, ni l'Etat, ni le philosophe, ni le ministère protestant, ni le juif même parlant au nom de son Moïse, ne suffisent ; il faut l'Eglise catholique. Elle seule, reconnue pour organe infallible de la parole divine, peut parler en son nom, et fonder parmi les nations, avec une autorité supérieure à l'homme, la morale et la justice.

(1) Ibid.

DU REGIME CONSTITUTIONNEL ET PARLEMENTAIRE

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE.

“ Qu'est-ce qu'une constitution ? n'est-ce pas la solution du problème suivant :

“ Etant données *la population, les mœurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, les bonnes et les mauvaises qualités d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent le mieux.*” (Cte de Maistre, *Considérations sur la France*, p. 71, édit. de Bruxelles, 1844.)

La forme de gouvernement d'une nation ne saurait donc être indépendante des conditions historiques, géographiques, ethnographiques et morales qui semblent la prédestiner à telle forme plutôt qu'à telle autre, en ne lui laissant la liberté du choix que dans des limites restreintes. Aussi la plus grande des chimères est-elle l'idée révolutionnaire, par application de laquelle les *politiciens* prétendent établir en France une forme de gouvernement opposée à sa constitution intime et à son passé monarchique de quatorze siècles. Près de cent ans de luttes et d'essais stériles en bons résultats, mais féconds en catastrophes, prouvent que “ le sceau divin n'est pas sur ” cette idée et qu'elle ne peut engendrer rien de stable.

I

Le constitutionnalisme et le parlementarisme, importés de l'étranger en France, sont incompatibles avec l'humeur ardente et mobile de la nation française, agitée, d'ailleurs, par l'esprit de 89 et par toutes les autres théories révolutionnaires modernes. Pour ces causes, les gouvernements qui ont essayé de vivre de constitutionnalisme et de parlementarisme sont morts ; ceux qui essayeront de vivre du même régime en mourront infailliblement. Il n'y a pas d'autre

rapport que le nom entre la constitution anglaise et la constitution française. En outre, il y a la différence la plus extrême et la plus radicale entre les mœurs et les traditions politiques des deux pays. Conséquemment, le système gouvernemental qui convient à l'Angleterre ne convient pas à la France.

II

Le type du gouvernement constitutionnel et parlementaire conçu par les révolutionnaires français, disons les libéraux ce qui est la même chose, se trouve dans la constitution de 1791, monument de folie sorti de la cervelle à l'envers de l'abbé Sieyès. Pour revenir à cette constitution, les radicaux, aujourd'hui les maîtres, visent, leurs déclarations en font foi, à supprimer le Sénat au profit d'une assemblée unique. En attendant, la Chambre des députés prétend être la seule expression de la volonté nationale. Sans égard pour la majorité du Sénat, elle exige que le chef du pouvoir exécutif, représentant de l'autorité suprême, soit soumis à sa volonté omnipotente et n'ait d'autre droit que de prendre pour ministres les hommes qu'elle lui impose au nom des soi-disant volonté et toute puissance de la nation. L'autorité réduite à n'être plus que nominale et Dieu ôté de la société, voilà ce que les " fils de 89 et de 93 " entendent par gouvernement constitutionnel et parlementaire en France.

Une pareille conception n'est pas viable ; elle ne peut, étant mise en pratique, donner ni l'ordre, ni la sécurité, ni la prospérité qui sont le premier besoin d'une nation. Tout gouvernement, " constitutionnalisé " d'après les " immortels principes, " sera sans cesse ballotté entre l'anarchie et le despotisme, entre le despotisme et l'anarchie, jusqu'à ce qu'il aille rejoindre ses prédécesseurs engloutis par la Révolution.

III

Y a-t-il analogie entre le gouvernement constitutionnel et parlementaire de l'Angleterre et la République française soi-disant constitutionnelle et parlementaire ?

Jamais, en Angleterre, même sous Cromwell, on n'a songé à introduire le principe destructif de toute autorité d'après lequel la nation a un droit souverain et permanent sur les pouvoirs qui gouvernent le pays. Ce principe est, au contraire, le fondement du droit constitutionnel et parlementaire d'après les révolutionnaires français. S'il venait à l'esprit des Anglais de l'adopter

ainsi que ses équivalants de 89, lesquels n'ont encore contaminé qu'une minorité insignifiante dans le Royaume-Uni, s'en serait fait de la stabilité de leurs institutions politiques ; elles ne pourraient résister longtemps à l'action dissolvante de ces principes.

Nous lisons dans Creasy—*The rise and progress of the English Constitution*, p. 386, Londres, 1856 : “ Une juste puissance est attribuée à la volonté de la majorité ; mais cette puissance ne se manifeste que suivant la loi et par la soumission à la loi, même lorsqu'elle travaille à changer la loi. Notre liberté est organisée ; ce n'est pas la licence d'une multitude passionnée qui ne supporte le frein d'aucune forme et d'aucun précédent, qui frappe sans vouloir rien écouter, qui ne peut ou ne veut entendre la raison avant d'agir, et qui souvent se repent quand il est trop tard. Notre constitution assure à l'homme d'Etat le temps et les moyens de distinguer entre ce qui est vraiment la voix de la nation et la clameur de quelques factieux qui usurpent parfois le nom de la nation.”

La majorité radicale, en France, entend attribuer à sa volonté non pas “ une juste puissance,” mais bien une puissance omnipotente à laquelle tous les pouvoirs publics doivent se soumettre. Elle ne manifeste pas sa puissance suivant la loi et par soumission à la loi, mais contre la loi et par insoumission à la loi, en déniaut au chef du pouvoir exécutif et au Sénat les droits à eux conférés par la loi. Loin que la liberté soit organisée elle est incessamment mise en péril par la licence d'une multitude passionnée qui ne supporte le frein d'aucune forme et ne peut entendre la raison. Les radicaux sont les représentants de cette multitude qui a fait la Commune et veut la Commune ; ils en partagent les passions. Il faut, d'ailleurs, selon le mot célèbre de Ledru-Rollin, qu'ils la suivent puisqu'ils sont ses chefs. Conducteurs de la multitude ou conduits par la multitude, les radicaux mènent la France à la Commune. M. Jules Dufaure aura beau puiser dans l'arsenal de sa dialectique de palais, il n'empêchera pas les radicaux de passer. La lettre de la constitution précaire de 1875 donne peu de garanties à l'homme d'Etat—quand l'homme d'Etat il y a ; cette lettre interprétée par les radicaux ne lui en laisse pas du tout. “ L'homme d'Etat,” qui arrive aujourd'hui au pouvoir pour être chassé demain, n'a ni le temps ni les moyens de distinguer ce qui est vraiment la voix de la nation et la clameur des factieux. Ainsi, en France, le constitutionnalisme et le parlementarisme procèdent dans des voies totalement contraires à celles qu'ils suivent en Angleterre ; et l'on prétend que, se tournant le dos l'un à l'autre, ils doivent arriver l'un et l'autre au même but, dans les deux pays. C'est une insanité pure.

IV

Y a-t-il analogie entre l'organisation sociale et politique de l'Angleterre et celle de la France ?

En Angleterre, il existe une puissante aristocratie assise sur la propriété territoriale, laquelle propriété, aux termes de la législation civile sur le partage des successions, est préservée de la division par têtes. L'aristocratie forme l'élément prépondérant de la société anglaise. Cet élément, introduit à une grande profondeur dans les mœurs, exerce sur les dispositions du peuple une action pour ainsi dire déterminante ; il le maintient dans le respect des vieilles traditions et sert de frein à la démocratie.

La constitution anglaise, dit M. de Parien, — *Principe de la science politique, ch. V* — repose sur le concours de trois éléments : un pouvoir monarchique héréditaire, un pouvoir aristocratique investi du même avantage de durée et concentré dans la Chambre des lords, un pouvoir résultant d'une élection démocratique, ne résultant pas cependant des votes de tous, mais seulement ceux de masses considérables, formées, par groupes irréguliers, de citoyens qui offrent certaines garanties de propriété.

“ Les aristocraties sont placées de manière à être les médiatrices naturelles des conflits qui peuvent résulter des tendances opposées de la monarchie et de la démocratie.

“ Voilà, il y a lieu de le répéter après plusieurs observateurs, le secret de la constitution britannique, ainsi que de sa longévité remarquable.”

En France, il n'existe pas d'aristocratie. Le code civil, en prescrivant le partage égal des successions entre les enfants, a réduit la propriété foncière à un morcellement illimité. D'ailleurs, l'aristocratie existât-elle en France qu'elle serait exclue de la participation aux affaires politiques par la démocratie dont l'esprit égalitaire est, par cela même, totalement exclusif. Il manque donc, en France, l'élément médiateur des conflits qui peuvent résulter des tendances opposées entre la monarchie et la démocratie. Bien que le gouvernement de la France s'appelle aujourd'hui *République*, c'est en réalité, sauf l'hérédité, une monarchie constitutionnelle. En effet, le chef du pouvoir exécutif est investi de tous les droits et de toutes les prérogatives accordés par les constitutions aux rois constitutionnels. C'est bien pour suppléer au manque de l'élément aristocratique qu'a été créé le Sénat ; il est, d'après l'esprit de la constitution, placé de manière à être le médiateur naturel des conflits qui peuvent surgir entre les deux autres pouvoirs publics. Mais la démocratie, qui ne tient compte ni de l'âge, ni de l'expé-

rience, ni ne reconnaît aucune supériorité de rang, n'a pas de respect pour le Sénat et n'a pas confiance en lui. Elle ne voit dans cette Chambre qu'un ennemi faisant obstacle au " progrès " ; elle prend en conséquence pour de l'hostilité tous les tempéraments apportés aux lois votées par l'autre Chambre. Celle-ci, élue par le suffrage universel, lequel, loin d'offrir certaines garanties de propriété, n'offre aucune garantie quelconque, donne elle-même l'exemple du dédain envers le Sénat. Non seulement la majorité radicale ne considère pas le Sénat comme supérieur ou égal à la Chambre des députés, mais encore elle le traite comme le subordonné de cette dernière. Il est juste de dire que la majorité radicale, cela faisant, suit exactement la voie tracée par les libéraux dans le passé constitutionnel et parlementaire.

Sous la Restauration, les libéraux s'appliquaient à déconsidérer la Chambre des pairs aux yeux du peuple en la représentant comme une assemblée de courtisans, parce que les pairs étaient nommés par le roi. Ils exploitaient avec une ardeur sans égale, comme menaçant la liberté individuelle, les arrêts rendus par les pairs contre certains conspirateurs, transformés, pour les besoins de la Révolution, en victimes de la réaction. Aussi la pairie, quoique héréditaire, n'avait-elle guère de prestige ; aussi la Chambre des pairs, quoique opposée en majorité à la révolution de juillet 1830, se trouva-t-elle sans force contre les 221 libéraux qui firent ce joli coup.

Avec Louis-Philippe, la pairie, devenue viagère, avait encore moins de prestige que sous la Restauration. Les libéraux avaient rendu la Chambre du Luxembourg profondément antipathique à la " vile multitude " en exploitant les nombreux arrêts rendus dans les procès politiques, et notamment dans celui de l'insurrection d'avril 1834 qui ne comprenait pas moins de 164 accusés, tous républicains. Si incapable de résistance et si impopulaire se sentit cette Chambre qu'elle ne donna pas même signe de vie lors de la révolution de février 1848. Cependant il aurait fallu bien peu de chose pour arrêter cette révolution qui fut une surprise pour tout le monde, surtout pour les vainqueurs. Ils ne comptaient pas, à 10 heures du matin, être gouvernants de la France à 3 heures de l'après-midi.

Il y a peu de chose à dire sur le Sénat de Napoléon III. Cette assemblée, richement dotée en argent, mais mise à la portion congrue en matière de législation, n'était autorisée à examiner les lois que pour s'assurer qu'elles ne contenaient rien de contraire à la constitution impériale ; elle ne les jugeait pas en elles-mêmes. Le populaire appelait le Luxembourg une *nécropole* et les sénateurs des *momies*.

Le Sénat avait cependant été investi d'une prérogative exceptionnelle ; le droit d'*annuler* tout acte illégal qui lui aurait été déféré par les pétitions des citoyens. Il est vrai que ce droit n'a pas été exercé une seule fois, non que les pétitions aient manqué. Mais, en France, sous tous les régimes, les pétitions, sauf de rares exceptions, aboutissent à "l'ordre du jour," et c'est fini. En Angleterre, au contraire, le droit de pétition est une des plus grandes garanties politiques pour les citoyens. Il a fallu, cela est vrai, dix ans et près de vingt mille pétitions pour obtenir l'abolition de l'esclavage, mais le Parlement finit par céder. Ce sont également des pétitions qui ont amené l'émancipation des catholiques et l'abolition de la loi sur la céréale. Ainsi le Parlement anglais accueille les pétitions des citoyens et cède aux vœux des pétitionnaires ; ainsi les Assemblées françaises passent à "l'ordre du jour." Certes, en France, le droit de pétition s'exerce souvent d'une manière ridicule ; mais il y a des pétitions qui présentent un caractère d'intérêt général. Cependant on ne pourrait citer un seul exemple d'une réforme ou d'une amélioration d'intérêt général obtenues par voie de pétitions. Il manque donc, en France, une autre des plus importantes garanties dont l'ensemble contribue à la stabilité du gouvernement constitutionnel et parlementaire en Angleterre.

Le Sénat français est sorti d'une combinaison mixte des quatre ou cinq systèmes essayés en divers pays pour la formation d'une seconde Chambre. Il se compose de trois cents membres : soixante quinze d'entre eux, élus par la majorité du Sénat, jouissent du privilège de l'inamovibilité ; les deux cent vingt cinq autres sont élus, renouvelables par tiers de trois en trois ans, par les députés, les conseillers généraux, d'arrondissements et les délégués des conseils municipaux des départements. En présence du chef électif du pouvoir exécutif et d'une Chambre élective, le législateur a voulu, comme garantie, que le Sénat participât à la fois de l'inamovibilité et de l'élection. Et, afin d'entourer l'élection des sénateurs de garanties encore plus grandes, le vote au second degré a été préféré au vote primaire. Mais la démocratie, avide d'égalité plus que de liberté, ne tient aucun compte de la précaution du législateur ; elle voit dans le Sénat non pas un médiateur entre les deux autres pouvoirs publics et un protecteur de la liberté politique contre les empiètements de l'un ou de l'autre, mais une assemblée de retardataires hostiles aux intérêts populaires. Or, les radicaux, élus par la démocratie, doivent pour conserver leur popularité au milieu d'elle et leur action sur elle, adopter même ses passions et ses fautes. Les passions de la démocratie allant au rebours de la pensée qui a présidé à l'institution du Sénat, il s'ensuit que les

radicaux, serviteurs de ces passions, commettent la faute de tenir ostensiblement le Sénat en suspicion. De là le peu d'harmonie qui existe entre le Sénat et la Chambre; celle-ci prenant l'offensive, celui-là est obligé de garder la défensive.

En cette conjoncture, l'autorité du Sénat est réduite à une simple fiction légale, loin d'avoir le caractère d'autorité réelle et effective qui appartient à un grand corps politique. Un homme d'Etat a dit très judicieusement qu'on ne s'appuie que sur ce qui résiste. Or, le Sénat n'offre aucun point d'appui pour résister à la démocratie qui le considère comme hostile à ses instincts et à ses besoins; malgré son origine démocratique, il porte ombrage à l'esprit égalitaire des masses. En conséquence, elles ne tiennent aucun compte, ni les radicaux non plus, de ce que le Sénat représente, à défaut d'une aristocratie nobiliaire, ce qu'on est convenu d'appeler, *démocratiquement* parlant, "l'aristocratie de l'intelligence, des capacités et du talent."

Voyons ce que M. Henri Baudrillart, publiciste démocrate renommé dans l'école, prédit à la démocratie française, si, persistant dans son esprit égalitaire et exclusif, elle s'obstine à ne pas reconnaître l'action nécessaire d'un élément aristocratique. "Les puissantes raisons, dit M. Henri Baudrillart, qui font qu'il y a dans toute société, à proportion même qu'elle est plus développée, un élément aristocratique, subsistent dans la démocratie, avec cette circonstance de plus que là où toute oppression légale et toute inégalité injuste ont disparu, les supériorités de tout genre doivent exercer une action plus nécessaire. Une démocratie qui ne tiendrait compte d'aucune d'elles, ou même qui ne tiendrait pas compte de toutes, ne pourrait être que l'anarchie en permanence. Elle se dévorerait elle-même et tomberait infailliblement entre les mains d'un despote."

Si le publiciste, dont les paroles viennent d'être citées, est aussi bon juge en matière de démocratie qu'il en a eu la réputation, il paraît avec évidence que la démocratie française ne tardera pas à se dévorer elle-même et à tomber infailliblement entre les mains d'un despote. Que ce despote s'appelle Convention avec M. Gambetta pour chef, ou Comité de salut public sous la présidence du citoyen Barodet, ou empire sous la botte éperonnée de quelque soldat de fortune, ce n'en sera pas moins le despote prédit par M. Henri Baudrillart à toute démocratie qui prétend passer le niveau égalitaire sur la société. L'idée égalitaire, issue de la Révolution française, appliquée au gouvernement marque donc une autre différence essentielle entre l'Angleterre et la France.

V

Y a-t-il analogie entre le caractère du peuple anglais et le caractère du peuple français ?

“ L'Anglais, dit M. Charles Périn (*Les lois de la société chrétienne*, T. II p. 238) est par sa nature propre aux longs desseins. Quand une fois il a adopté une idée, il est rare qu'il s'en détourne ; il la garde avec tenacité, et il en tire, avec une ferme persévérance toutes les applications. Comme le Romain, l'Anglais a reçu de la Providence une aptitude politique qui forme un des traits dominants de son caractère. Aussi c'est particulièrement dans la vie politique que ses grandes qualités se déploient ; c'est là qu'il donne la mesure de ce qu'il est. D'ailleurs, les Anglais sont, comme les Romains, un peuple légiste, et le légiste a le culte de ce qui est établi par la loi. De là ce phénomène, singulier au premier aspect, d'un peuple qui a subi dans ses mœurs privées et dans sa vie religieuse une révolution profonde, et qui conserve dans sa vie politique tout ce que le temps y avait introduit sous l'empire d'une doctrine qu'il a répudiée et qu'il persiste à repousser.”

Le Français ardent et enthousiaste n'est pas, comme l'Anglais, propre par nature aux longs desseins. Il abandonne une idée politique avec autant de promptitude qu'il l'accepte. Depuis moins d'un siècle, on a vu les Français adopter et renverser, relever et renverser de nouveau de nombreuses constitutions, trois dynasties et la république. Au milieu de ces changements multipliés, les Français n'ont point appris à connaître le culte de ce qui est établi par la loi ; c'est toujours contre la loi écrite, c'est-à-dire contre les constitutions qu'ils ont fait des révolutions. Et chaque fois qu'une constitution a été renversée, le législateur s'est appliqué à exclure de la constitution nouvelle tout ce que le temps avait introduit dans la vie politique des Français sous l'empire de la doctrine catholiques, qui a fait le royaume de France. Le législateur est même allé si loin dans cette voie qu'il en est venu à proclamer, au sein d'une nation catholique, l'athéisme de la loi. De là ce phénomène, dont on ne veut pas reconnaître la cause, d'un peuple cherchant en vain la stabilité politique à la suite de révolutions qui l'entraînent loin de ses origines catholiques et monarchiques, et lui enlèvent, avec le respect de l'autorité divine, celui de l'autorité humaine.

VI

Y a-t-il analogie entre la presse anglaise et la presse française ?

“ Il y a, dit M. Laurentie, des journaux à Londres, il y en a

ailleurs ; ce sont des collections de nouvelles, de réflexions, d'anecdotes, d'annonces, de mensonges et de vanteries jetés pêle mêle dans un vaste cadre."

Réduite à ces proportions, non qu'on doive croire à l'innocuité du mensonge, on peut dire que la presse anglaise exerce une médiocre influence sur les masses, malgré la largeur du cadre des journaux. La liberté dont elle jouit est ainsi tempérée par le caractère même de l'institution. D'ailleurs la presse anglaise ne songe pas à faire usage de sa liberté contre les principes de la religion, de l'ordre social et de l'autorité gouvernementale. Tout au contraire, qu'ils soient tories, c'est-à-dire conservateurs, ou whigs, c'est-à-dire libéraux, en tant que ces désignations de partis ont leur signification particulière à l'Angleterre, les journaux, s'ils attaquent la politique d'un parti adverse, défendent également la constitution. Jamais ils ne mènent une campagne contre un ministère en vue d'affaiblir l'autorité du pouvoir, encore bien moins en vue de renverser l'ordre social et politique. Mal leur en arriverait, nonobstant la liberté illimitée dont ils jouissent, s'ils attaquaient l'Etat ou le souverain ; pour de pareilles attaques ils seraient poursuivis et rigoureusement punis. Bien que la législation anglaise sur la presse,—la plus draconienne connue,—soit aujourd'hui tombée en désuétude, elle n'en existe pas moins. Et s'il fallait défendre l'Etat, le souverain et la société, les juges sauraient bien tirer cette législation de la poussière sous laquelle elle n'est qu'endormie.

" Le journal, dit encore M. Laurentie, est une création française. Le journal français est un travail complet où chaque chose a sa place, où toutes les parties se coordonnent à l'ensemble ; c'est une œuvre d'art."

Si, le journal français, comme le comprenait M. Laurentie, est une œuvre d'art, il faut cependant reconnaître que, de nos jours, la plupart des journaux français ne sont que des œuvres d'artifice. La preuve en est que M. Laurentie a passé sa longue et laborieuse carrière à dévoiler la perfidie de la presse révolutionnaire.

Un protestant, le docteur Renaudot a fondé le journal quotidien en Europe il y a bientôt deux siècles et demi. Il ouvrit le bureau de la *Gazette de France* (laquelle existe encore) sous l'enseigne du Grand Coq, rue de la Calendre, sortant au marché Neuf, près le Palais à Paris. Ainsi le journal quotidien est né à Paris près du sanctuaire de la justice, mais en même temps près du foyer de la chicane. Ce rapprochement a fait dire à M. Alfred Nettement : " Le journal, ce procès perpétuel instruit par le fait contre l'idée

a vu le jour aux portes du royaume des procès." Le journal régulier né en France, y a aussi atteint sa plus haute puissance.

Eh bien, la presse révolutionnaire, répandue en tous lieux par un courant invisible mais connu, la Franc-Maçonnerie, emploie cette haute puissance à envenimer les opinions, à exciter les esprits à pervertir les imaginations. Elle ne respecte ni l'autorité divine, ni l'autorité humaine, ni la famille, ni la patrie. Elle bat en brèche toutes les institutions tenues pour sacrées par les peuples civilisés de l'antiquité et des temps modernes. On peut même dire qu'elle livre à ces institutions un assaut perpétuel en s'armant tantôt d'une logique effrayante, tantôt de mensonges cyniques, tantôt du ridicule, arme terrible avec laquelle on tue, en France, tout ce qu'on touche.

La presse révolutionnaire a commencé son rôle dissolvant, il y a une soixantaine d'années, en érigeant en système le dénigrement historique dans le but de convaincre la France, que, jusqu'en 1789, elle avait été à demi barbare. Il se trouva alors, comme il se trouve aujourd'hui, des écrivains de renom pour accréditer cette flétrissure d'un passé pourtant bien glorieux. A la suite de ces écrivains, ont marché et marchent encore des scribes vulgaires, manœuvres salariés pour corrompre toutes les histoires sans exception, comme s'il fallait croire à la servitude universelle dans le passé pour croire à la liberté dans le présent.

" Sans cesse occupée à remuer la lie de la société, dit M. Cottu dans son *Guide politique de la jeunesse*, la presse périodique est un obstacle continu à ce qu'aucune situation s'affermisse, à ce qu'aucune idée d'ordre puisse s'établir dans les esprits. Son intérêt est de remettre chaque jour en problème et les principes du gouvernement et les droits acquis; de faire naître partout des alarmes afin de devenir elle-même un premier besoin et de présenter des illusions à toutes les passions honteuses qui s'agitent dans l'Etat.

" Eh! quel gouvernement pourrait résister à la dénégation constante du principe qui le constitue, au mépris déversé chaque jour sur tous ses actes, aux éloges sans cesse prodigués à des théories politiques toutes contraires? Comment pourrait-il résister aux arguments tirés contre lui de prétendus droits du peuple?

" La presse, semblable à la lance d'Achille, guérit, dit-on, les blessures qu'elle fait. Et moi, je dis, avec l'expérience qu'il n'est aucun écrit, si fort qu'il soit de raison et de vérité, qui puisse balancer la puissance de la presse révolutionnaire, parce que cette presse ne s'adressant jamais à la raison, mais seulement aux passions des masses, et à leurs passions les plus irritables, il s'ensuit

que ses sophismes passent toujours aux yeux du peuple pour des vérités incontestables.”

Lorsque M. Cottu a publié ces lignes, en 1838, la presse révolutionnaire ne s'attaquait, du moins ouvertement, qu'au système gouvernemental. Aujourd'hui la situation est plus grave; cette presse s'attaque à Dieu et aux vérités chrétiennes, c'est-à-dire aux assises mêmes de la société. Aussi faut-il se boucher obstinément les yeux pour ne pas voir la démoralisation générale produite en France par l'action quotidienne, répétée sans relâche, de la presse révolutionnaire et impie. C'est elle qui se charge de fournir à la multitude une opinion toute faite sur Dieu et la religion, sur l'origine, la destinée et les droits de l'homme; sur la forme, l'étendue des devoirs et les limites du pouvoir du gouvernement.

Or, l'opinion toute faite que la presse révolutionnaire et impie fournit à la multitude est la négation de tous les devoirs de l'homme et la proclamation de ses prétendus droits contre Dieu, contre la religion, contre l'autorité, contre le prochain; en deux mots la proclamation du droit antérieur et supérieur de l'homme de jeter hors de sa place tout ce qui est en sa place d'ordre divin et humain, ne peut occuper une autre place et ne peut être remplacé par autre chose. Le journal, en France, n'est pas une simple feuille de papier imprimée qu'on lit par curiosité ou par désœuvrement, prenant sans préférence un jour celui-ci, un jour celui-là. On lit le journal qu'on préfère et toujours le même. Comme ce journal fouille avec assurance jusque dans les moindres détails des questions politiques et sociales du jour, on en vient bientôt à penser d'après lui, à parler d'après lui, à agir d'après lui; en un mot on s'identifie avec lui. Aussi, s'il est vrai que le style est l'homme, est-il bien plus vrai que, en France, le journal est l'homme. Il résulte de cette identification que la multitude, régimée par la presse révolutionnaire et impie, ne connaît d'autre guide que les passions excitées en elle par cette presse; d'où il résulte encore, par voie de conséquence, que la solution des questions de l'ordre politique est livrée aux caprices des masses populaires. Il n'y a donc pas d'analogie entre l'esprit conservateur et utilitaire de la presse anglaise et l'esprit turbulent et démolisseur de la presse française dite libérale, républicaine ou radicale.

A. DE B.

(A suivre.)

CONCOURS LITTÉRAIRE

OUVERT PAR L'UNION CATHOLIQUE DE MONTREAL.

L'Union catholique, ayant été mise à même de réaliser la pensée de son président, grâce à la générosité d'un ami des lettres, ouvre un CONCOURS LITTÉRAIRE auquel elle invite tous les Canadiens-Français. Une commission, nommée à cet effet, a arrêté le programme ci-dessous, lequel, ayant été approuvé par l'Union catholique, dans sa séance du 16 de ce mois, est porté à la connaissance du public.

PROGRAMME.

ART. I.—L'Union catholique de Montréal, dans le but de favoriser le développement de la *littérature française* au Canada, ouvre un *concours littéraire* auquel sont invités tous les Canadiens-Français.

ART. II.—Ne seront admis au concours que les travaux ne contenant rien de contraire aux principes catholiques.

ART. III.—Les travaux ne seront pas signés, mais ils porteront une épigraphe. Dans une enveloppe cachetée devront se trouver : 1^o Une déclaration portant que le travail est inédit ; 2^o La reproduction de l'épigraphe, avec le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. IV.—Chaque concurrent devra adresser son travail à " La commission du concours littéraire de l'Union catholique au collège Sainte-Marie à Montréal," avant le 1er janvier 1879.

ART. V.—Sera exclu du concours tout travail dont le nom de l'auteur, par le fait de ce dernier, viendrait à la connaissance des juges.

ART. VI.—Les juges du concours proposés par la commission et élus par l'Union catholique sont : Le R. P. directeur de l'Union, MM. Raphaël Bellemare, écr., avocat, Edouard Lefebvre de Bellefeuille, avocat, chevalier de l'ordre de Pie IX. Dans le cas où un des juges, ci-dessus désignés, ferait défaut, la commission pour

voirait à son remplacement avec l'approbation de l'Union catholique.

ART. VII.—Le lauréat recevra, à titre de récompense, la somme de *cent piastres en or*, accompagnée d'un *diplôme d'honneur*. La commission décernera une récompense honorifique à titre de second prix. Le proclamation et la remise des récompenses aux ayant droit auront lieu en séance solennelle et publique de l'Union catholique, dans la salle académique du collège Sainte-Marie, à Montréal.

ART. VIII.—Le sujet mis au concours est : *Etude biographique et historique sur M. de Maisonneuve, fondateur de Montréal*.

Montréal, le 17 décembre 1877.

Par et pour la commission :

JOS. A. DESCARRIES,
secrétaire.

AVIS

aux personnes qui ont l'intention de prendre part au CONCOURS LITTÉRAIRE ouvert par l'Union catholique de Montréal.

(Extrait du procès verbal de la séance du 13 janvier 1878.)

Interprétant l'article I du programme du *concours littéraire*, lequel article est ainsi conçu,

“ Art. I.—L'Union catholique de Montréal, dans le but de favoriser le développement de la *littérature française* au Canada, ouvre un *concours littéraire* auquel sont invités tous les Canadiens-Français,”

l'Union catholique a déclaré que *tout natif du Canada*, parlant la langue française, sera admis à concourir,—sans égard aux mots *Canadiens-Français*,—le but du concours étant de favoriser le développement de la littérature française.

Statuant sur la longueur à donner au travail des concurrents, l'Union catholique a décidé qu'il est convenable d'en fixer la limite à *cinquante* feuilles de *papier écolier*, grand format, connu en anglais sous le nom de *fools-cap*, écrites sur le *recto* seulement.

La presse française du Canada et des Etats Unis est priée de reproduire le présent avis deux ou trois fois à quelques jours d'intervalle.

Montréal, le 14 janvier 1878.

JOS. A. DESCARRIES,
secrétaire.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

Le roman et la science.—La science et la religion.—L'Université-Laval à Montréal.—La Société de géographie à Québec.—Le Canada à l'exposition de Philadelphie.—Découvertes et inventions.—La lumière électrique sur terre et sur mer.—Le téléphone.—La sténographie phonographique.—Les vins italiens.—L'huile d'olive.—La médecine et l'hygiène.

Deux puissances se disputent notre siècle : le cœur et le cerveau, le sentiment et l'intelligence, le roman et la science. Autour d'elles viennent se grouper tous les travaux que le génie de l'homme peut concevoir : œuvres sérieuses, œuvres légères, œuvres de bien, œuvres de mal, œuvres de vie, œuvres de mort sont toutes là, entassées dans ces deux camps, et si nombreuses et si merveilleuses qu'il n'est plus permis de fixer des limites à la pensée et au sentiment, et que les colonnes d'Hercule ne sauraient subsister devant la puissance féérique de l'esprit humain.

Cependant, la lutte, commencée depuis longtemps, et qui menaçait de durer toujours, a changé tout à coup ses allures : le roman, épuisé d'une lutte indigne s'avoue vaincu, et la science triomphe.

Le temps est passé, où les héros du roman étaient des modèles, dont il fallait emboîter le pas ; et les Werther de Goëthe, les René de Châteaubriand, les Child Harold de Byron, prônant le suicide, la mélancolie et la séduction sont aujourd'hui de piètres personnages.

Le roman est vaincu.

Ce que l'on veut, ce qui est la faim, la soif, le besoin insatiable de tous, c'est cette victoire sur tout ce qui nous entoure amenée par la lutte incessante de l'intelligence ; c'est ce travail gigantesque d'Archimède et de Christophe Colomb dont tout le monde est ambitieux, pour avoir la sublime consolation de pousser avec eux ces cris de victoire : " Eureka ! " " Terre, terre ! "

La science triomphe.

C'est un fait établi, le travail du sentiment fait place au travail de la pensée, et si le dix-huitième siècle a vu le cœur et ses mauvais instincts trôner avec la réforme, le dix-neuvième peut s'enorgueillir à bon droit en contemplant son titre glorieux de siècle scientifique.

Rien d'extraordinaire que notre siècle soit un siècle scienti-

figue : l'homme est chercheur de la vérité et la science l'y conduit. Les philosophistes nés du dernier siècle, voulant cependant créer des arguments à l'erreur,—qui n'a pas d'argument,—se ferment les yeux pour ne point voir Dieu dans ses œuvres, et font tenir à la nature un langage qu'elle n'a pas. Pour eux, toute découverte n'est pas un jalon nouveau pour assurer la marche de l'homme vers son Créateur, c'est une borne de plus à l'esprit humain avec l'exclamation funèbre : “ Ceci tuera cela ! ”

L'on comprend facilement qu'il en soit ainsi : si la spécialité d'une science rend un homme éminent, l'exclusivisme fausse le plus souvent son esprit. Son intelligence concentrée sur un seul point ne lui permet pas de voir tout le reste ; l'horizon borné d'un laboratoire ne lui montre qu'un coin du ciel, et le lui fait paraître petit : de là vient l'erreur. Mais qu'il sorte de son exclusivisme, le voile tombe ; les beautés se multiplient, les horizons grandissent, l'infini apparaît, Dieu existe. “ S'il nous était donné, dit le cardinal Wiseman, de contempler les œuvres de Dieu, dans le monde visible et dans le monde moral, non pas comme nous les voyons maintenant, par lambeaux et par fragments, mais liés ensemble dans le vaste plan de l'harmonie universelle ; sans aucun doute nous verrions la religion, établie par Dieu, entrer dans le plan général et s'y adapter si complètement, si nécessairement qu'on ne pourrait l'en retirer, sans que toutes choses fussent aussitôt désorganisées et détruites. La montrer ainsi, pénétrant de son influence l'économie et l'organisation de la nature entière, ce serait assurément la démonstration la plus haute et la plus belle de la vérité.”

C'est sur ces hauteurs qu'il faut se placer pour voir la vérité dans son vrai jour et échapper à l'erreur. C'est là qu'ont monté les savants véritables de tous les peuples, et qu'après avoir tout vu, tout contemplé, ils ont dit : “ Aucune science n'a de vrais certitudes à ériger contre la religion.” Celle-ci et la vérité—qui ne fait qu'une avec elle—n'ont rien, en effet, à redouter du perfectionnement des sciences, elle ont tout à y gagner. De là vient cette impulsion puissante donnée par l'Eglise à leur culture et à leur progrès ; de cette conviction profonde, sont nées ces Universités catholiques nombreuses distribuées de par le monde entier, comme autant de foyers d'où doit jaillir la lumière. Le naturalisme fait de la science le château fort des erreurs qu'il sème dans la société ; le catholicisme en fait la citadelle de la vérité, imitant en cela ces marins habiles qui utilisent jusques aux vents contraires.

C'est ce sentiment, qui place la vérité dans le mouvement scientifique et l'enseignement supérieur, qui a présidé à l'établissement

de l'Université-Laval à Montréal. La cité de Ville-Marie, vient en effet d'hériter de ce nouveau cadeau royal ; la bonté si éminemment paternelle de Pie IX et de son évêque dévoué, et le zèle de ses maisons d'éducation en sont les généreux donateurs. La création de l'Université-Laval à Montréal sera la continuation, sur un terrain plus vaste, du bien fait à Québec par cette Université. Ce sera plus que cela ; les faveurs de la fortune sont toutes puissantes, et Montréal les possède. Centre industriel et commercial, il doit devenir le centre des sciences et des arts ; et nous lui voyons, dans notre orgueil filial, le titre d'Athènes du Canada que lui donnera un avenir prochain. Notre ville ne saurait, en effet, manquer d'être à l'Université-Laval, ce que Mécène fut à Horace, Louis XIV aux hommes de son siècle, Charles Auguste à Goëthe, ce que peut être enfin le soutien noble de la richesse au talent pauvre, nous voulons dire la prospérité et la gloire.

Au point de vue scientifique nous augurons donc beaucoup de la création universitaire qui vient d'être faite.

Un autre événement qui mérite d'être mentionné, et qui va ouvrir des horizons nouveaux au chercheur infatigable du progrès intellectuel, c'est la formation de la Société de géographie dont les assises viennent d'être solidement établies à Québec, par une organisation puissante sous la présidence de M. le Dr Fortin. Les études géographiques sont un aliment important de la science, celles-ci surtout devront contribuer beaucoup à l'avancement de la science dans notre pays, et aux yeux de l'étranger nous acquérons une importance proportionnelle. A ce propos, nous attendons avec anxiété le résultat des analyses que devront donner les autorités européennes des nombreux échantillons minéralogiques que nous leur avons expédiés pour la grande exposition universelle que l'année 1878 va nous offrir à Paris.

Si nous en croyons la fidélité de certains rapports, nos produits géologiques vont occuper là-bas une place importante ; notre Société géologique a en effet hérité du dévouement sans bornes que son illustre fondateur, sir Logan, apportait à ses nombreux travaux ; et par une activité qui mérite la reconnaissance publique, elle a réuni une quantité considérable de produits minéraux qui feront certainement l'honneur de nos savants géologues, et peut être le renom de notre pays. Espérons que la science leur donnera son soutien et que, appuyés sur elle, les capitalistes d'outre-mer nous apporteront des capitaux qui nous manquent pour l'exploitation des richesses que notre sol recèle dans ses profondeurs.

Mais laissons là l'avenir : que peuvent lui faire nos souhaits ? que nous importent des choses que nous ne tenons pas encore ?

faisons une volte-face rapide, et demandons à un passé récent ce qu'il possède. Deux questions principales occupent les curieux et font gourmer les inventeurs : la lumière électrique et le télégraphe parlant.

Que de phénomènes peuvent être ramenés à l'électricité ! rien ne nous paraît plus merveilleux qu'elle ; et un agent qui désarme les tempêtes, en leur dérobant leurs foudres, est pour nous la plus forte expression de la toute puissance de l'homme. Or, des travaux perfectionnés mettent le feu du ciel à la disposition de tous, au moyen de la lumière électrique. La lumière électrique n'est pas d'hier. MM. Serrui, Duboscq, Foucault ont fait des lampes électriques, mais qui sont déjà vieilles ; du moins un Russe les a trouvées telles puisqu'il les remplace par d'autres qui sont de meilleur aloi. Et voici comment :

La lumière électrique se produisait d'abord par l'arc voltaïque jaillissant, dans l'espace compris entre deux baguettes de charbon, de cornues à gaz placées en regard verticalement. Mais les charbons s'usant, l'espace agrandi rendait le jet électrique impuissant ; on y pourvut néanmoins, et, par un système automatique, les charbons se rapprochaient à mesure qu'ils s'usaient. On en était là, lorsque le russe Jablockoff, trouvant ce mécanisme trop compliqué, en imagina un plus simple. Il mit les charbons sur un plan parallèle à quelques millimètres de distance seulement, enveloppés dans du sable ou du verre pilé comme une mèche dans une bougie. Le courant passé dans ces baguettes, l'arc jaillit et donne une lumière horizontale et magnifique. Un générateur puissant peut tout naturellement alimenter plusieurs bougies et distribuer la lumière à plusieurs becs comme on le fait pour le gaz. Le grand avantage du procédé russe est qu'il ne faut pas un mécanisme particulier pour le rapprochement des charbons qui s'usent également.

Nous devons ajouter que le nombre des spires et le diamètre des fils de la bobine font la force de l'éclairage. Enfin l'électricité ainsi appliquée remplace le gaz, et les gazomètres en sont, paraît-il, à leurs derniers beaux jours, et adieu les lampes et les petits globes fragiles. Salut pile de Volta !... Non, il ne faut pas chanter alleluia si tôt. La lumière électrique est bonne, mais pas pour tous. Pour de grands centres, des ateliers immenses, elle est économique, pour l'artisan elle n'est pas praticable. Et voici comment : 1,850 becs carcel dépensent seulement la cinquantième partie des becs de gaz ; 400 réduisent l'économie de près de moitié en proportion des machines motrices plus faibles qui sont employées, et ainsi de suite ; de sorte que pour une petite consom-

mation d'éclairage il n'y a plus d'économie ; le luxe seul pourrait se la procurer. Le procédé du russe Jablockhoff n'aura donc, jusqu'à nouvel ordre, d'application pratique que pour les grands espaces.

Il en est de cette découverte nouvelle, comme de bien d'autres, le riche en fait son profit, et le pauvre en gémit. Dans tous les cas, c'est une grande amélioration de l'éclairage électrique déjà mis en usage depuis un certain temps par MM. Serrui, Duboscq, Foucault, etc., que nous avons déjà nommés. La mer et ses périls nocturnes n'échappent pas non plus à la puissance de l'électricité. Nous voyons, dans un article du *Times*, que Holme vient de faire certains projectiles, qui peuvent être lancés à des distances considérables de 6 à 7,000 pieds ; en arrivant au contact de l'eau il en jaillit une lumière vive qui dure de trente à quarante minutes malgré le vent, malgré l'eau. Avec quatre ou cinq de ces bombes de salut un navire peut s'entretenir dans un cercle de lumière, qui ferait envie au jour le plus éclairé.

Le projectile Holme a son utilité dans la marine de guerre plus particulièrement, plus de surprise au milieu des ténèbres, accompagnée d'un massacre inattendu ; et le bateau-torpille devient presque impuissant... Cela va très certainement être un sujet de noire mélancolie pour Krupp, que la vue de ses canons *cloués* et de la paix temporaire de l'Europe a déjà rendu bien triste.—Pas du tout, tout l'avantage qui en résulte est celui-ci : la boucherie se fera en plein jour ou au moyen de la lumière électrique ; car ce qui sert à la défense peut être utilisé également pour l'attaque, et la cuirasse a beau être sûre, la mitraille trouvera toujours des dragées qui feront passage : l'homme et les peuples mettent là toutes leurs délices.

Le génie du bien n'en cède pas cependant au génie du mal, et si la guerre augmente le deuil et les douleurs en proportion du nombre de ses raffinements cruels, la paix multiplie ses joies indicibles. Une des plus douces consolations de la vie est bien d'être toujours avec les siens ; et néanmoins les obligations sociales séparent souvent par des distances considérables ceux qui pensaient être nés pour vivre et mourir ensemble.—Le télégraphe parlant vient d'effacer ces distances et de rapprocher les cœurs qui s'affectionnent. En effet, avec le téléphone de Graham Bell, l'enfant, séparé de sa mère, peut lui faire entendre ses plaintes et l'attendrir par les accents de sa voix, tout aussi bien que s'il était en pleurs dans ses bras ; l'ami verser dans le cœur de l'ami le trop plein du sien ; Pie IX, sur sa couche de malade, bénir et consoler le persécuté du sud ; plus que cela, la République de France peut

jeter l'émoi aux extrémités du monde par ses cris de révolution et de rage. Enfin la voix avec la douceur de l'amitié ou la violence de la colère ne se perd plus dans l'espace, et l'homme fier et triomphant s'écrie : J'ai parlé et le monde entier m'a entendu.

Mais tout le monde sait tout cela déjà : nos villes canadiennes ont été le théâtre assez souvent des expérimentations merveilleuses du téléphone pour que nous n'ayons pas l'air d'annoncer ce que chacun connaît. Ce qui est peut-être moins connu, c'est la manière dont cet appareil est fait. On s'attend probablement à un mécanisme compliqué, à un système télégraphique incompréhensible. Erreur ; ce n'est ni plus ni moins que l'histoire de l'œuf de Christophe Colomb ; c'est-à-dire que le télégraphe parlant est simple comme bonjour. Un moment et c'est compris.

Supposez un cornet en bois ordinaire ; placez dans son embouchure une rondelle en fer très-mince ; dans son axe une tige en acier fortement aimantée, recouverte à son extrémité d'une bobine dont le fil très fin est isolé par de la soie, et communique avec un fil télégraphique qui, à la distance que vous voulez, va rejoindre un autre cornet fait de la même manière—et vous avez un téléphone à votre disposition—Les vibrations de la parole donnent un mouvement de va et vient à la rondelle en tôle qui agit sur la tige aimantée ; celle-ci, en vertu de l'influence qu'a l'aimantation sur le fil métallique enroulé autour d'elle, produit dans celui-ci un courant électrique. Avec ce courant on a un courant télégraphique, sans aucune machine électrique quelconque. Tel est le téléphone, non plus de Bell, mais perfectionné, tel que nous le possédons actuellement. Nous avons insinué plus haut que cette nouvelle invention pouvait porter la voix à la distance que l'on veut ; l'avenir probablement donnera ce résultat avant peu. Mais à l'heure qu'il est sa force n'a pas excédé 300 milles ; c'est assez passable néanmoins et assez fort. La voix est intelligible, distincte, et conserve parfaitement son timbre ; seulement elle perd un peu de son intensité ; mais cette intensité va lui être rendue bientôt par les modifications que lui apporte M. Trouvé ; ces modifications consistent tout naturellement à augmenter le nombre des rondelles et des bobines.

Le télégraphe parlant doit-il remplacer le télégraphe écrivant ? Sa mission se borne-t-elle à être une curiosité d'un jour, ou une création indispensable ? Nous croyons que c'est une conquête réellement sérieuse, appelée à une grande utilité pratique, et vouloir couper ce fil nouveau serait certainement anéantir un moyen puissant, un aliment destiné à infuser une vie nouvelle à la société. Au moment où ces dernières lignes sont écrites, nous

apprenons une découverte du même genre que celle que nous venons de décrire rapidement ; mais qui touche au prodige encore plus : c'est la sténographie phonographique appliquée au télégraphe par le Dr. Rosapelly et le Professeur Marey. Comme Bell, ces savants furent conduits à cette nouvelle invention en travaillant au perfectionnement de l'instruction des sourds-muets. Le dévouement sincère mène à la gloire. Nous n'avons pas encore de détails complets sur cette autre sténographie ; le temps, qui va s'écouler d'ici à notre prochaine causerie, nous les apportera probablement.

La mort de Victor-Emmanuel fait porter les regards de tous sur l'Italie ; nous profiterons de l'attention attirée de ce côté par des préoccupations politiques et religieuses, non pas pour glisser sur ce terrain, parce que nous croyons que le départ de l'esclave ne changera rien à la conduite du maître qui reste, mais pour jeter un coup d'œil sur certains de ses produits. Il se fait souvent une remarque parmi nous au sujet de vins si vantés par Horace et nos touristes modernes : pourquoi les vins d'Italie ne s'exportent-ils pas au Canada ? C'est une question toute naturelle, parce que l'on sait de quel cru ils sont et en quelle quantité ils se produisent. Dans l'année 1876, le rendement des vins en Italie a été estimé par M. Pogzi, à 28,879,900 hectolitres, chiffre qui représente plus d'un milliard de francs, et en hectolitres 1-03 par habitant. Avec une production semblable, l'exportation devrait se faire dans une proportion assez considérable ; et cependant nous savons tous qu'il n'en est rien. La raison en est surprenante : on ne sait pas faire le vin dans le pays où il n'y a presque pas autre chose que la vigne et où l'on n'est cependant pas ivrogne. Il faudrait une révolution complète dans la viticulture. Tels qu'ils sont les vins d'Italie, qu'ils soient de Sicile, de Toscane, de Piémont, que ce soit le « marsala, » le « chiante, » le « barelo, » ne se conservent pas et ne s'exportent guère pour bonne raison ; nous faisons cependant exception pour le marsala, et le jucco qui est le cru du duc d'Aumale, qui eux ont certain crédit à l'étranger. Les premiers rudiments de la fabrication sont inappliqués. M. Pogzi nous le dit dans son travail : « La fermentation se fait comme le hasard la provoque, les coupages sont inconnus, les rectifications sont traitées de frelatages, les caves sont tantôt trop profondes, tantôt trop à l'air, les cuves sont mal ordonnées, les tonneaux se rincent avec des substances « aigres » pour leur donner du « bouquet, » l'égrappage n'est pas pratiqué, les raisins les plus divers sont jetés pêle mêle à la cuvée, » d'où il résulte de tout cela des altérations dans le liquide qui l'empêchent de vieillir. Il se fait à ce sujet un

travail sérieux ; on a enfin compris qu'une des meilleures sources de revenu pour l'Italie devait être plus utilisée, mais nous ne pouvons pas encore fixer le jour où le marché des vins italiens sera définitivement fixé chez nous.

L'olivier reçoit là-bas plus d'honneur que la vigne. Le chiffre de l'exportation de l'huile d'olive a été porté à 67 millions de francs pour 1876. Voici la manière dont l'extraction se fait : " Dès le mois de septembre, c'est-à-dire avant la rentrée du fruit terminée, (elle ne s'achève guère qu'à la fin de novembre, terme de la maturation complète) on fait la première huile avec les baies tombées dans le courant du mois d'août. On croit que l'oléification est meilleure lorsqu'on laisse tout d'abord les olives subir un certain travail chimique par suite duquel elles se transforment en une pâte noire d'une grande cohésion. On broie d'abord à la meule, puis on porte la matière broyée dans des espèces cabas en sparterie, ou en bois de châtaigner selon la région. On empile ces cabas dans un pressoir à deux montants, manœuvré par quatre hommes. Ainsi s'obtient l'huile dite " vierge." On verse ensuite de l'eau dans les cabas, et par ce procédé on extrait l'huile commune, qui est conduite dans des cuiviers en maçonnerie pleins d'eau bouillante où l'huile surnage. Les grandes usines procèdent de même ; le moteur seul diffère, l'huile étant chassé dans les cuiviers par la vapeur ou par la force hydraulique.

Un peu de médecine en finissant. Les progrès des sciences courent d'une manière évidente au perfectionnement de la médecine, plusieurs de ses branches essentielles n'ont presque plus rien à désirer. Cela ne veut pas dire qu'après ce temps-ci l'homme ne mourra plus. Non, la médecine n'a pas pour mission de nous empêcher de mourir, mais bien de nous faire vivre toute notre vie, ce qui n'est pas peu dire..... Aussi l'hygiène et ses travaux gigantesques ont rendu salubres des terres inhabitables ; et grâce à son génie bienfaisant, des maladies redoutables, des épidémies terribles qui représentent un chiffre sérieux dans nos registres mortuaires, disparaîtront bientôt de la surface de la terre. Aussi l'avenir de la science médicale consiste bien plus dans le développement de la santé par les travaux de l'hygiène morale et physique, que dans la guérison des maladies une fois formées. Mais pour que l'hygiène remplisse son programme, il lui faut la liberté d'action. Quand notre pays donnera-t-il à l'hygiène publique cette liberté qui sera la santé et la vie ? Nous posons comme dernier mot cette question à laquelle une réponse favorable est le souhait de tous.

Ville St. Henri, janvier 1878.

SEVERIN LACHAPPELLE, M. D.

CHRONIQUE PARISIENNE.

La chronique, je l'avoue, devrait être toujours actuelle : et je sais bien que, comme l'abeille, elle prétend ne butiner que sur les dernières fleurs. Mais ces fleurs d'actualité sont souvent, ou si ennuyeuses, ou si banales, où même si nauséabondes, que, sous peine de manquer à ses lecteurs et de se manquer à soi-même, on est bien forcé de se rabattre sur tant d'anciennes belles choses qui n'ont pas vieilli.

Laissez-moi donc passer sous silence, l'arrivée de Esquimaux et des Nubiens au Jardin d'acclimatation, le passage du général Grant à Paris et le menu de ses repas au Grand-Hôtel ; et aussi, la centième reprise à l'ambigu de la *Tour de Nesle*. Permettez que je ne reprenne pas la biographie de la reine Pomaré qui vient de mourir, et que je ne résume même pas le dernier et substantiel discours de M. Faye sur l'influence de la lune. Accordez-moi de ne plus savoir de combien de longueurs le cheval de M. de Juigné est arrivé premier aux courses de Newmarket, quoique je sois bien fier de ce succès pour nos écuries françaises, et de ne vous avoir même pas instruit, dans mon dernier courrier, de la générosité du restaurateur Brébant qui distribue, chaque matin, trois cents soupes à sa porte.

Sans doute, la rentrée du ténor Tamberlick au théâtre italien, est un événement artistique bien important, et la résiliation du contrat de Mme Patti avec l'Opéra est bien affligeante. Sans doute, la mort de l'amiral Canaris ne saurait nous laisser indifférents et l'installation du buste de Dumas dans le palais de Louis XIV qu'il a tant calomnié, ne manque pas de saveur piquante. Mais, à tout prendre, j'aimerais encore mieux parler des préparatifs de l'Exposition de 1878 et des heureux efforts de M. Gambetta pour empêcher Mac-Mahon de sauver la France.

Seulement, que vous dire sur ce point qui n'ait vieilli de vingt

ans déjà au moment où ce courrier touchera l'Amérique ? Car, il faut bien l'avouer, il n'est rien de tel que certaines actualités pour vieillir vite, et il n'y a peut-être rien d'aussi jeune que ce qu'on revoit, après l'avoir oublié.

C'est ce que je me disais, il y a quelque temps, en quittant, l'âme toute parfumée d'édification, l'un de ces nombreux établissements religieux, si bien appelés *maisons-mères*, après y avoir passé quelques-uns de ces jours vrais que rien n'efface plus du livre de la vie, Dieu le permettant ainsi, parce qu'ils gardent toujours pour nous leur saveur et leur enseignement. Jours bénis, où fatigués des grands chemins et d'avalier la poussière des autres, on se met à voyager seul ! heures charmantes, où Dieu nous isole et nous élève pour mieux se faire voir dans les chefs-d'œuvres de son amour !

Me voici donc sur le chemin de la communauté de X : et tout de suite, je suis bien forcé de convenir que la nature a peu fait, pour embellir ce séjour de grâce surnaturelle. On y accède par de tristes routes, frayées autrefois dans la lande nue, et par des paysages mornes que les cultures modernes n'ont pas réussi à rendre plus riants. Peu de cours d'eau, peu de verdure, peu d'habitations surtout ; et cependant, quand, après deux heures de marche et dans la demi-obscurité d'une soirée pluvieuse, j'aperçus dans la vallée une masse de constructions grises entourant une splendide et svelte église blanche, je ne pus m'empêcher de penser, que si le site était sévère, il était aussi bien imposant.

J'arrivai au moment du couvre-feu : à l'heure où les trois cents religieuses, qui vivent là, se mettent au grand repos et au grand silence. On pouvait voir de loin les lumières qui s'éteignaient successivement aux fenêtres, jusqu'à ce qu'enfin, à part la lampe qui veille devant le saint sacrement et qui envoyait quelques lueurs aux vitrines de l'église, tout fut plongé dans l'obscurité.

Ce qui me frappa, dès le lendemain lorsque je me mis à ma fenêtre, ce fut une grande croix trônant au milieu d'une cour, non pas une croix avec un christ, mais avec tous les instruments du divin supplice : les clous, la lance, le roseau, les fouets, la couronne d'épines, le marteau, l'échelle, les cordes, tout l'horrible appareil de la Passion du divin Maître ; et cette croix centrale, semble réellement être la maîtresse de la maison. Elle étend ses bras au-dessus des allées qui se croisent à ses pieds : elle s'offre à tous les regards et s'aperçoit de toutes les fenêtres d'un immense bâtiment carré qui ne semble être là que pour lui faire honneur.

C'est la maison-mère des religieuses classières et hospitalières de X ; et par le développement de ses murailles austères, la vaste étendue de ses jardins, le nombre et la variété de ses dépendances,

elle apparaît comme une petite cité à côté de l'amas de maisons dont elle porte le nom, et qui vivent, pour la plupart, de ses charités et de son assistance.

En face de la croix que je viens de décrire, et cantonné timidement près du chevet de l'église dont j'ai parlé, s'élève l'humble presbytère, habité autrefois par le foudrateur, et qu'on n'a pas de peine à vénérer lui-même comme une relique, quand on a lu sa vie. Les murailles en ont été recrépies et les angles soutenus par des contre forts : mais les portes basses, les escaliers noircis, la toiture moussue et l'aménagement sévère ont le cachet et le parfum de l'antiquité la plus incontestable. Entrons : c'est là qu'à vécu, jusqu'à un âge patriarcal, le modeste curé que Rome vient de déclarer *vénérable* et dont le procès de béatification s'achève rapidement : le Père de tant de Filles héroïques, l'auteur incontesté de tant de miracles, l'heureux législateur de cette famille religieuse qui a étendu ses rameaux dans tout l'Occident.

On me montra dans la journée, un autre appartement à peine moins respectable : la cellule de la fondatrice. Elle a vécu, elle est morte là, dans un espace de quelques pieds carrés, que l'on a eu l'heureuse idée de laisser tel que le jour où cette sainte Mère a quitté la terre. Voici son petit lit de bois et la paillasse sur laquelle elle consentait à reposer quelques heures, qu'elle se reprochait ensuite. Voici les rideaux de serge qu'on avait eu tant de peine à lui faire accepter dans les derniers temps, et la couverture de laine grossière et fripée, où, elle avait, de ses propres mains, brodé la croix et le chiffre du divin Maître. Cette chaise branlante était, avec le lit et une petite table, tout le mobilier de cette femme admirable qui a maintenant une postérité de 3,600 filles, des établissements innombrables en France, en Espagne, en Italie, des milliers d'écoles depuis le plus reculé des villages jusqu'à Rome et à Paris.

On y a ajouté depuis un fauteuil qui a appartenu au vénérable Père, dans le genre de ces sièges de bois rembourrés qu'on trouve encore, en France, dans certaines fermes. Et puis, une armoire pleine, qui est un musée, — mais quel musée ! Celui de la pénitence la plus héroïque, je dirais même la plus implacable : des chaînes de fer, des ceintures et des cilices de crin, des disciplines de cordes et de plomb, qui meurtrissaient une chair innocente et labouraient, jusque dans la vieillesse, les membres délicats qu'eut flattés le monde où elle était née, mais qu'elle crucifiait pour ceux qui ne crucifient rien.

Si cela vous étonne, sortez de ces quatre murs d'où suinte la souffrance ; descendez cet escalier noir ; et contemplez, du seuil

d'une porte, la magnifique basilique gothique, où, plusieurs fois par jour, les filles de la fondatrice accourent pour prier.

Voilà où ont passé les économies prélevées par la pénitence, la dot que ces vierges n'ont pas voulu toucher, le salaire qu'elles n'ont pas voulu dépenser, les beaux habits qu'elles n'ont pas voulu avoir, la nourriture délicate qu'elles se sont refusée. Trois mille six cents jeunes filles ont préféré se coiffer de linon comme la fondatrice et se revêtir de bure noire pour que les pauvres soient évangélisés, les malades soignés, les enfants instruits; et la dot, que quelques-unes d'entre elles ont apportée pour l'abandonner en entier, n'a pas servi à acheter des vêtements plus fins et une nourriture plus choisie: elle n'a été affectée qu'à élever cette merveille architecturale qui est l'église de X. Là, le bon Dieu repose sous une voûte immense, où de blanches arcades se marient à une hauteur vertigineuse. Une forêt de piliers s'élancent. Trois nefs mystérieuses s'allongent vers l'autel; et le long de ces murailles ciselées comme une pièce d'orfèvrerie, des vitraux racontent la gloire des saints, avec une richesse de costumes qui fait rêver de la cour céleste, et une variété de couleurs qui rappelle l'arc-en-ciel.

Quand le jour se lève dans ces magnifiques verrières, c'est la fête du regard: c'est une vision de perles qui s'éparpillent en mille nuances sur la blancheur des murailles et font pâlir les cierges sur l'autel.

Il faut voir alors ces messes de communauté si recueillies et si silencieuses qu'on dirait l'église pleine d'ombres prosternées. Il faut entendre ces chants de la communion si doux, accompagnant ces files de religieuses qui s'avancent lentement à la table sainte. Partout ailleurs, pauvreté: ici, richesse, richesse artistique. Partout ailleurs, peine et travail: ici, joie, joie incommensurable. Ah! il faut les avoir vues là pour comprendre leur bonheur à ces vierges qui suivent les traces de l'Agneau! Ce palais est celui de leur époux: ces harmonies préludent aux noces éternelles; et, dès ce bas-monde, songeant à ce qu'elles ont quitté et le comparant à ce qu'elles ont trouvé, que de fois n'ont-elles pas dû baiser l'anneau d'argent que l'Eglise leur met au doigt et qui est le symbole du contrat qu'elles ont passé avec le divin Maître!

Et encore si elles savaient tout, ces filles de Dieu. Si elles pouvaient voir, au moment où leur lampes s'éteignent dans le silence des dortoirs, les hideuses soirées du monde; si elles pouvaient comparer la paix de leur couchette avec le tumulte des théâtres, la fatigue honteuse des bals, des tripots, et les intrigues qui s'ourdissent dans la nuit des cités! Si elles pouvaient comparer leur

sommell à celui des femmes mondaines ! Oh ! comme elles seraient étonnées !

Et toutefois, peut-être, le serraient-elles moins encore qu'une mondaine qui viendrait étudier le bonheur ici. Pour moi, qui, dans une courte vie, ai déjà vu bien des pays, bien des hommes et bien des choses, il me semble que je n'ai trouvé le bonheur sérieusement installé que dans les communautés, et particulièrement à X.

Vous vous figurez difficilement à quel point la Mère générale aime les Filles, à quel point les Filles aiment la Mère et s'aiment entre elles. C'est un échange charmant de ce parfum d'affection, que verse à tous ces cœurs l'Eucharistie. On se reconnaît, on s'estime, on se protège, on s'aide, on se reconforte. Cet affreux isolement, si commun dans le monde et si dur aux riches eux-mêmes, on ne sait pas ce que c'est ici. Et, en effet, la famille est si nombreuse, il est si doux aux anciennes de voir progresser les jeunes, et aux jeunes, de s'attacher aux anciennes ! On a tant de maisons intéressantes auprès et au loin, en France et à l'étranger ! et il est si bon de retrouver les compagnes de son noviciat, à l'époque des retraites annuelles !

J'ai vu, là, de ces vénérables ainées dont la vieillesse s'écoule bien autrement douce que celle, si respectable pourtant, des grand'mères dans nos familles chrétiennes. Qu'elles sont aimables dans leur parfait détachement de la vie, dans leur parfaite indifférence devant la mort, dans ces conversations où les noms de Jésus et de sa mère reviennent familièrement à chaque minute, et où elles parlent de l'éternité comme d'un voyage qu'elles sont à la veille d'entreprendre, et du ciel, avec des transports de désirs qui font rougir notre faible foi.

Il est impossible aux plus prévenus de méconnaître à quel point ces harmonies morales influent sur l'harmonie matérielle. Qu'ils viennent à X., ceux qui rêvent de maisons bien ordrées, de sociétés sérieusement coopératives, d'économies et de progrès obtenus par l'association ! Ceux surtout qu'ont séduits les chimères sociales, un moment en vogue, de philanthropie et de phalanstère, de communisme et de partage des biens, qu'ils viennent reconnaître et saluer les merveilles obtenues, sans autre intérêt que le Ciel, sans autre programme que l'Évangile, par les humbles religieuses de X.

Non seulement elles ont, dans les environs, quatre ou cinq fermes-modèles : non-seulement leurs vignes sont les plus fécondes, leurs bois les plus productifs, leurs deux étangs les plus poissonneux du département ; mais leurs étables sont pleines d'animaux

qui font prime à toutes les foires ; leurs voitures, si utiles en raison de l'éloignement des voies ferrées, sont les mieux attelées du pays ; et la laiterie de la communauté, desservie par quatre ou cinq sœurs, est, à elle seule, une petite merveille.

Ces ennemies du progrès, ces survivantes du moyen âge, ces arriérées, ont un mécanisme hydraulique perfectionné qui distribue l'eau à tous les étages et à tous les services du couvent, un four tournant, une pétrisseuse mécanique, un moulin à eau nouveau-modèle, et un lavoir admirable à température facultative et avec séchoir au-dessus. La cuisine s'y fait à la vapeur ; et il n'y a pas d'hôtel à Paris où la lingerie soit mieux installée, pas de potager dans la banlieue où l'on récolte de plus beaux légumes, pas de villas où l'on cueille de plus belles primeurs.

Oui, sans doute, "Dieu prodigue ses biens à ceux qui font vœu d'être les siens," mais on n'a plus lieu d'en être surpris quand on les a vus à l'œuvre. La journée de la communauté est la journée féconde par excellence. Commencée à 4 heures du matin par un coup de cloche, finie à neuf heures du soir, la prière, l'étude, les repas, le travail manuel s'y succèdent à intervalles réguliers. La vie active se diversifie sans s'éparpiller ; et comme tout est prévu et que tout concourt sous une même direction à un but unique, le programme ne reste jamais en souffrance et les résultats sont toujours atteints.

De chacun des cinq ou six clochetons qui se profilent au-dessus des édifices, descend, presque à chaque quart d'heure, un signal qui met en mouvement quelque rouage particulier de la maison. Ce signal est toujours compris, toujours obéi, depuis le noviciat jusqu'aux cuisines, depuis les bureaux de la supérieure jusqu'aux classes de l'orphelinat. Car, j'avais oublié de le dire, les religieuses qui ont renoncé aux joies de la maternité, n'ont pas renoncé à ses devoirs, et non-seulement elles consentent à s'exiler de la bien-aimée maison-mère pour s'en aller au loin, deux à deux, ou trois à trois, soigner les malades et enseigner les enfants, mais à l'ombre de la maison-mère elle-même, et contigus à ses grands bâtiments, elles ont ouvert un hospice gratuit, un orphelinat gratuit, et un pensionnat où elles peuvent montrer aux novices le fonctionnement d'une école-modèle.

Voilà la vie de cette maison où tant de riches et belles jeunes filles viennent chaque année se faire couper les cheveux et s'étendre vivantes sous le drap mortuaire pour y prononcer leurs vœux. Toutes les cloches carillonnent ce beau sacrifice, jusqu'à ce qu'un jour, au son des mêmes cloches, le même drap mortuaire, couvrant une victime bien morte cette fois, apparaît dans les longs

couloirs et à la chapelle. Ce pauvre corps de vierge est au milieu de l'église, et tandis que l'encens monte le long des piliers, moins odorant que les mérites de cette humble vie, la famille au complet prie pour la défunte, en attendant que de toutes les maisons éloignées montent aussi des prières ferventes et unanimes pour le salut de cette âme. On pleure aussi peut-être, mais sans amertume. Il y a si longtemps que cette fille de la croix avait commencé de mourir !

Pour tout dire, ce qu'il y a de plus beau dans les communautés, ce qui, selon moi, défie toute comparaison avec le monde, c'est précisément la mort et tout ce qui se rapporte à la mort,—particulièrement les cimetières. Celui de X, dans sa simplicité symétrique, m'a paru charmant. D'abord le Père et la Mère sont là, couchés sous des dalles déjà miraculeuses et usées par les baisers des pèlerins. Sur la tombe du vénérable fondateur surtout, vous voyez des ex-voto, des suppliques, des linges envoyés par des malades, de charmantes lettres écrites par ses filles exilées de la maison-mère, ou par de jeunes personnes du monde qui épanchent leurs peines naissantes et demandent la grâce de bien connaître leur vocation.

Mais c'est à peine, je l'avoue, si j'ai été moins touché de ces files de croix noires, alignées comme des monticules fleuris sous lesquels reposent deux et parfois trois sœurs. Pauvres et humbles dépouilles, ensevelies non-seulement loin de la famille, mais souvent aussi, loin du champ qu'elles ont fécondé de leur zèle et arrosé de leurs sueurs !

“ Mais quel est donc cet amant invisible qui attire ainsi à lui la jeunesse, la beauté et l'amour ! Qui apparaît aux âmes avec un éclat et un attrait auxquels elles ne peuvent résister ? Qui fond tout à coup sur elles et en fait sa proie ? Qui prend toute vivante la chair de notre chair et s'abreuve du plus pur de notre sang ? Est-ce un homme ? Non : c'est un Dieu. Voilà le grand secret, la clef de ce sublime et douloureux mystère. Un Dieu, seul, peut remporter de tels triomphes et mériter de tels abandons. Ce Jésus, dont la divinité est tous les jours insultée et niée, la prouve tous les jours, entre mille autres preuves, par ces miracles de désintéressement et de courage, qui s'appellent des vocations. Des cœurs jeunes et innocents se donnent à lui, pour le récompenser du don qu'il nous a fait de lui-même ; et ce sacrifice qui nous crucifie, n'est que la réponse de l'amour humain à l'amour d'un Dieu qui s'est fait crucifier pour nous.” (1)

Paris, janvier 1878.

Th. B.

(1) Moines d'Occident, Tom. V, p. 384.

CHRONIQUE DU MOIS.

Voici la quinzième fois que la *Revue* souhaite la bonne année à ses lecteurs et à ses collaborateurs ; elle les prie de vouloir bien agréer, au commencement de 1878, l'expression des vœux et des remerciements qu'elle adresse à tous et à chacun d'entre eux.

Cette tâche agréable accomplie, on ne saurait trouver hors de propos que la *Revue* fasse connaître ses espérances au moment du renouvellement de l'année. Elle espère que le public encouragera par un bienveillant concours—c'est-à-dire par de nombreux abonnements—les efforts du *Bureau de direction*, lesquels ont pour but non seulement de conserver à la *Revue* l'attrait du beau, de l'utile et de la nouveauté, mais encore de donner plus d'essor à cette œuvre éminemment nationale. Le *Bureau de direction* accueillera avec plaisir tous les travaux littéraires, historiques, philosophiques, scientifiques, artistiques, d'économie politique et sociale, conformes à la doctrine catholique, provenant d'écrivains canadiens. Le *Bureau de direction* fait donc un appel cordial à ces écrivains ; il met avec empressement la publicité de la *Revue* à leur disposition, et, dans les limites du possible, quelque chose de plus substantiel qu'un simple tribut de reconnaissance. Combien de travaux pleins de savoir et de mérite, combien d'autres d'une utilité réelle et pratique restent inconnus parce que leurs auteurs n'ont pas la facilité de les produire au grand jour ? Eh bien, la *Revue* offre à ces auteurs la facilité qui leur manque. Sous plus d'un rapport, il leur sera donc personnellement avantageux de profiter de cette offre, tandis que la littérature canadienne s'enrichira de productions nouvelles et variées. La satisfaction seule de coopérer, même dans une mesure restreinte, au développement de la littérature, des sciences et des arts dans notre pays, devrait être un stimulant suffisant pour quiconque touche à une plume. Lorsque le temps, dans sa

marche rapide, aura laissé, loin derrière lui, les années pendant lesquelles nous aurons vécu, nos neveux voudront connaître ce que nous pensions, ce que nous savions, ce que nous écrivions, ce que nous faisons. Si l'appel que le *Bureau de direction* renouvelle aux écrivains canadiens est entendu et compris par eux, et il est à espérer qu'il le sera, la *Revue canadienne* restera comme une sorte d'*archives intimes* dans lesquelles on trouvera, consignés année par année, des documents propres à donner une idée vraie et exacte de notre esprit, de nos sentiments, de nos mœurs, de nos connaissances et de nos actions. On n'écrit pas l'histoire d'une nation en racontant quelques rares épopées, quel que soit le lustre qui lui en revienne; on écrit cette histoire en recueillant soigneusement des faits quotidiens, peut-être insignifiants en apparence, mais dont l'ensemble reproduit pourtant avec fidélité la physionomie de toute une époque. Il ne saurait y avoir une personne éclairée, qui, se plaçant à ce point de vue, ne comprenne l'utilité de la *Revue canadienne* parce qu'elle réunit tout les traits sous lesquels la physionomie de notre époque apparaîtra dans l'histoire.

A un point de vue moins général, la *Revue canadienne* a encore son utilité. Placée dans toutes les bibliothèques, elle sera un memento précieux pour les parents et pour les amis des écrivains dont elle contiendra les travaux. La lecture des pages vieilles de ce memento pourra, plus d'une fois, servir à resserrer des liens de famille ou à renouer entre les familles des relations interrompues par les circonstances, ou par l'oubli auquel sont trop souvent condamnés ceux qu'on ne voit plus et qu'on n'entend plus.

Pour toutes ces raisons, le *Bureau de rédaction* croit avoir le droit d'insister auprès des écrivains canadiens et du public afin d'obtenir leur concours de plus en plus actif à la *Revue canadienne*, agréable à S. G. Mgr l'évêque de Montréal, et autorisée, par quinze années d'existence, à se dire l'intermédiaire naturel entre ceux qui écrivent et ceux qui lisent.

Indépendamment des articles de fond et de littérature, soit inédits, soit reproduit d'auteurs étrangers, chaque numéro de la *Revue canadienne*, à partir de ce jour, contiendra une *Revue des sciences* et des découvertes qui intéressent leur progrès; une *Revue bibliographique* rendant compte tant des ouvrages canadiens que des ouvrages publiés à l'étranger, adressés en double exemplaire au secrétaire du *Bureau de direction*. Comme par le passé, la *Chronique parisienne*, aussi justement pensée que bien écrite, par M. Th. B., sera suivie d'une *Chronique du mois*, laquelle, pour celui de janvier 1878, enregistre les faits, détails et réflexions que voici :

S. Exc. Mgr Conroy, délégué apostolique, a quitté Montréal pour les Etats Unis, au commencement du mois. Avant le départ de Son Excellence, des dispositions ont été arrêtées pour établir l'Université-Laval dans notre ville. Les quatre facultés : la faculté de théologie, confiée à MM. les sulpiciens, la faculté des arts et des sciences, confiée aux RR. PP. jésuites, la faculté de droit, et la faculté de médecine s'ouvriront vers le commencement de l'automne prochain. Le jour de l'Epiphanie S. G. Mgr l'évêque de Montréal a célébré une messe solennelle d'actions de grâce à l'occasion de la fondation de l'Université. S. Exc. Mgr Conroy et tous les membres de l'épiscopat canadien assistaient à cette cérémonie, qui a eu lieu dans la chapelle du séminaire.

S. Exc. Mgr Conroy s'est rendu d'abord dans le diocèse de Portland, ensuite à Boston, recevant sur son passage des marques non équivoques de respect pour le représentant du Saint Siège. Le 23, Son Excellence était l'hôte du pasteur de l'église Saint-Joseph, à Brooklyn, (N. Y.) son ancien condisciple au collège de *All Hallows*, en Irlande. Mgr. Conroy prolongera peut-être son voyage jusqu'en Californie, mais il compte revenir à Montréal avant son départ pour l'Europe.

Des élections partielles ont eu lieu dans les provinces maritimes par suite de la déchéance de députés qui avaient enfreint certaines clauses de "l'acte d'indépendance du Parlement." Le résultat de ces élections, lequel n'a pas été favorable au gouvernement fédéral, fait prévoir la chute du ministère MacKenzie, lors des élections générales dans le courant de la présente année. M. Moffat, député conservateur du comté de Ristigouche, a été remplacé par M. Haddow, indépendant, élu par acclamation. M. Vail, député de Digby, ministre de la milice, a été évincé par M. Wade, qui siègera sur les bancs de l'opposition. Reste à faire une élection à Halifax, où se présente M. Jones, successeur de M. Vail au ministère de la milice.

La législature de Quebec s'est ouverte, le 17, pour l'expédition des affaires. On s'attend à de vives discussions au sujet du système économique adopté par le gouvernement pour la construction du chemin de fer de la rive nord du Saint Laurent. Le parti libéral, qui appète le pouvoir, cherchera sans doute à transformer une question économique en une question politique. On le verra faire appel aux passions de la foule, employer le mensonge, au besoin la calomnie contre le gouvernement. Depuis longtemps déjà les journaux du clan rouge préparent une campagne pour renverser le ministère Boucherville ; mais, il faut l'espérer dans l'intérêt de la province, ils en seront pour leurs peines et pour leurs frais. La

majorité de la Chambre ne se séparera du ministère sur une question qui n'engage aucun principe. C'est pourquoi il y aura certainement accord du ministère et de la majorité ; il ne peut exister entre eux aucune difficulté insurmontable, disons mieux aucune difficulté réelle.

L'ouverture du Parlement fédéral est fixée au 7 février. Ce sera la dernière session avant les élections générales dont l'époque est encore un mystère. M. Mackenzie choisira son moment après avoir travaillé " la matière électorale." Tout fait prévoir que la lutte toujours très-animée, le sera cette fois encore davantage. Combien il est à désirer—ce serait un progrès notable—que les orateurs, en défendant leur cause, même avec ardeur, ne transforment pas la lutte en un véritable carnaval pendant lequel, de part et d'autre, on se taquine, on se blesse, on s'irrite ; puis on en vient aux insultes, et des insultes aux menaces, toutes choses qui engendrent des inimitiés, des divisions profondes des plus grands maux.

A l'heure où nous écrivons, nous apprenons la mort de M. l'abbé J. O. Paré, chanoine primicier du chapitre de Montréal, décédé, le 20, à la résidence Saint Janvier, au Sault au Récollet. Nous parlerons plus longuement de ce respectable ecclésiastique dans le prochain numéro ; nous nous bornons aujourd'hui à transcrire quelques lignes tracées par une main vénérable :

" Le diocèse fait une perte inappréciable par la mort de ce prêtre qui sut se rendre si vivement recommandable par son zèle pour le service de la religion et les vertus toutes sacerdotales qu'il a montrées durant le temps qu'il a brillé sur le chandelier."

Les réceptions officielles du premier jour de l'année 1878 n'ont rien révélé de nouveau sur les intentions des gouvernants de la France. Beaucoup de discours pour ne rien dire, si ne n'est que tout va bien puisque Messieurs de la gauche sont au pouvoir. Le *Constitutionnel*, qui a travaillé avec zèle au succès du régime actuel, s'effraye déjà des exigences manifestées par les républicains triomphants, à peine satisfaits de l'hécatombe de préfets, de sous-préfets et de conseillers de préfecture que M. de Marcère leur a offerte, mécontents de ce que M. Dufaure n'ait pas " rasé en bloc la magistrature *debout*," et de ce que M. le ministre de la guerre n'ait encore destitué que M. le général Ducrot, parmi les généraux pourvus du commandement supérieur d'un corps d'armée. Laissons la parole au *Constitutionnel* :

" Et cependant, dit-il, on nous avait protesté, on nous avait juré que nous entrions dans l'ère souriante, clémente, heureuse de la république ouverte.

“ Cette république, on la ferme brutalement et violemment, contre la parole donnée ! Cette république, on la transforme en un parti restreint, ombrageux, implacable, insatiable, auquel la France doit être livrée ! Avant peu, tout le monde sera suspect, en France, à part un petit nombre d'énergumènes et de fous !

“ Il faut qu'on s'arrête dans cette voie. Nous adjurons les saines et politiques intelligences de l'Assemblée de se mettre en travers de ce pernicieux mouvement de décomposition sociale. Qu'il se forme vite une majorité de gouvernement, ou nous glissons sur la pente d'un gâchis sans fin et sans remède.”

Les élections municipales du 6 janvier ont été, dans la plupart des villes et même dans une partie des communes rurales, l'occasion d'un nouveau triomphe radical. Ce n'est pas, en effet, le centre gauche, la république modérée qui a obtenu la victoire ; c'est la république radicale qui a vaincu à Paris comme à Marseille, à Lyon, à Saint Etienne, à Bordeaux, laissant sur le carreau les modérés aussi meurtris que s'ils avaient été de simples conservateurs. Quand aux capacités administratives des élus, il va de soi qu'elles ont été le moindre souci des électeurs. Les finances des grandes villes vont donc être livrées à la gestion de gens dont le plus grand nombre ignorent absolument tout en matière d'administration municipale.

La session ordinaire des Chambres a commencé le 8. M. Gambetta n'étant pas encore revenu d'Italie, et la Chambre des députés ne pouvant rien faire sans lui, la séance a été levée et renvoyée au 10. Depuis lors, il y a eu beaucoup de bruit et peu de besogne, si ce n'est en matière d'invalidation des pouvoirs de députés conservateurs.

Les ministres italiens ont, paraît-il, été insensibles aux gracieusetés de M. Gambetta, qui, au dire de ses partisans, avait établi une entente cordiale entre l'Italie et la république française. M. Depretis a renversé d'un seul mot tous les beaux rêves des italianissimes de Paris en faisant déclarer à Berlin que la visite de M. Gambetta n'avait rien changé à la situation de l'Italie, laquelle reste toujours la suivante et la servante de M. de Bismark. Certain correspondant de la *République française* écrit de Berlin à ce journal, au sujet de l'alliance prusso-italienne “ qu'il y a anguille sous roche.” La Prusse se serait entendue avec l'Italie en vue des éventualités que ferait naître un jour ou l'autre le succès des armes russes en Turquie. La Russie, dit ce correspondant, voudra “ rectifier ” ses frontières en Asie et peut être même en Europe aux dépens de la Turquie, et l'Autriche demandera sa part du gâteau. “ Le moment de la curée étant venu pour la Russie et l'Autriche en Orient, l'Italie se jettera

sur le Tyrol welche, l'Istrie et l'Illyrie et peut être même sur la Tunisie. De son côté la Prusse se précipitera sur la Suisse allemande et les provinces allemandes de l'Autriche, cherchera à envelopper dans ses tortueux replis la Hollande, et, si possible le port d'Anvers." L'ami du journal de M. Gambetta n'avait pas cru à ces "plans véritablement monstrueux, mais en tout cas fort possibles." L'horizon politique rembruni, les efforts surhumains de l'administration militaire allemande pour être prête à répondre à toutes les exigences, le séjour prolongé de M. de Bismark à Varzin, sont les motifs pour lesquels cet ami à rompu le silence en vue "de faire faire à qui de droit de sérieuses réflexions," quand même il n'y aurait "qu'un quart de vérité" dans ce qu'il a rapporté. Cependant M. de Bismark ne paraît pas prendre souci des déterminations que la France pourrait adopter, advenant ces éventualités. "Pourquoi s'occuper de la France, a-t-il dit, elle ne songe qu'à son Exposition!" Aux yeux du chancelier prussien, s'exprimant d'une façon si méprisante, les Français ne seraient donc plus qu'un peuple bon à aller au cirque!

Les informations de la *République française*, on le voit, démentent à bref délai l'assurance, si souvent répétée par elle, que le triomphe des républicains écarterait tout danger de conflit avec l'Allemagne. En outre, ces informations prouvent, le journal de M. Gambetta n'y contredit pas, que l'Allemagne, loin d'avoir renoncé à ses projets "véritablement monstrueux," est plus menaçante que jamais. Dans de si graves conjonctures, la France est représentée à Berlin par M. le comte de Saint-Vallier, qui, avec M. Benedetti, a déjà été le jouet de M. de Bismark; à Constantinople, par M. Fournier dont la *République française* elle-même redoute les escapades, sans compter que ce diplomate est particulièrement antipathique au prince Gortschakoff.

En Orient, l'armée russe avance toujours et son avant-garde est aux portes de Constantinople. Des plénipotentiaires turcs sont en ce moment aux quartier-général du grand duc Nicolas, non pour débattre les conditions d'un armistice ou celles de la paix, plutôt pour se soumettre à toutes les exigences de la Russie. Pendant ce temps-là, des bruits d'armement et d'intervention nous arrivent d'Angleterre. Cette puissance, menacée dans ses intérêts par la Russie, n'a jamais traversé une crise plus redoutable pour son prestige et son influence; il s'agit pour elle d'une question de vie ou de mort. Cependant elle est divisée en trois fractions politiques incapables de se mettre d'accord sur le terrain de l'intérêt général. Vivent les Russes!—Vivent les Turcs!—Ni les uns les autres!—Voilà la devise de chacune de ces fractions. Comment le gouverne-

ment anglais sortira-t-il de l'impasse ? S'il laisse la Russie dicter ses lois à Constantinople, de près ou de loin, et régner dans la Turquie d'Asie, c'est la fin du prestige britannique en Europe ; c'est aussi pour l'Angleterre, dans l'extrême Orient, le commencement d'une série de révoltes et de troubles qui ruineront son empire de l'Inde. L'Angleterre s'arrêtera-t-elle à un de ces compromis borgnes et bâtarde qui font les fausses situations ? Ce sera reculer pour mieux sauter.

“ La question des détroits de la mer Noire, dit le *Nord* dont on connaît les attaches officielles, est pour la Russie d'une importance aussi essentielle que celle du canal de Suez pour l'Angleterre. Il faut donc que la première défende ses intérêts à cet égard aussi hautement et avec autant de détermination que le cabinet de Londres en a déployé pour la défense des siens. ” Or, si l'Angleterre cède aujourd'hui devant les exigences de la Russie, ce sera reculer dans une de ses positions fausses d'où on ne peut sortir qu'en faisant un saut toujours périlleux, quelquefois fatal. Mais à quoi bon chercher à voir dans l'avenir, lorsque le présent est enveloppé d'une obscurité impénétrable aux yeux les plus perçants.

Pour terminer cette chronique, déjà longue quoique fort incomplète, nous empruntons à l'*Osservatore romano* du 10 janvier des détails authentiques sur la mort de Victor Emmanuel, arrivée, à Rome, le 9 de ce mois, à deux heures et demie de relevée. Ces détails, *affirmés et confirmés par autorité*, nous font connaître que le prince est mort après avoir demandé pardon à Dieu et au pape : Voici en quels termes s'exprime l'*Osservatore* :

“ A peine le Pape a pu connaître la gravité de la maladie du roi Victor Emmanuel, il s'est empressé d'envoyer aussitôt un respectable ecclésiastique au Quirinal, non-seulement pour s'informer de l'état de la maladie, mais aussi pour s'occuper de l'âme du malade, afin que, appelé à comparaître devant Dieu, il fût fait digne de sa miséricorde. L'ecclésiastique ne fut pas introduit ; mais nous savons, du reste, que le roi a reçu les saints sacrements, déclarant demander pardon au pape des torts dont il s'était rendu responsable. ”

L'*Agence Stefani*, à la dévotion des francs-maçons et des juifs, ayant dit que la note de l'*Osservatore* affirmait des choses fausses parce que Victor Emmanuel n'avait fait aucune déclaration qui démentît sa glorieuse vie de roi italien, le journal catholique a répondu, en tête de son numéro du 11, par la déclaration suivante :

“ *Malgré le démenti donné par l'Agence Stefani à la note que nous avons publiée hier, nous confirmons catégoriquement tout ce qui était affirmé dans cette note.* ”

Entre l'affirmation du Saint-Père et les démentis impertinents de la secte et de la juiverie, répudiées par Victor-Emmanuel, il n'y a pas de place pour le doute : ce prince est mort en catholique, repentant et pardonné.

La bonté divine aura entendu la prière de son vicaire pour un fils plus faible peut-être que méchant. A l'exemple de leur Père, les catholiques oubliant les crimes du spoliateur de l'Eglise et de la papauté, demanderont grâce pour lui à la justice de Dieu " et leurs prières, dirons nous avec un écrivain catholique de France, " monteront plus ferventes encore vers le ciel pour qu'après " l'heure de la justice et du pardon, le monde puisse voir apparaître enfin le grand jour du triomphe de l'Eglise et de son Chef " sur les modernes persécuteurs."

Encore quelques mots. Napoléon III et Victor-Emmanuel, co-auteurs de la spoliation du pape, sont morts l'un et l'autre à cinq ans de distance, le 9 janvier. Si cette coïncidence était un pur effet du hasard, ce serait en tout cas une coïncidence bien remarquable. Mais comme Dieu ne fait rien au hasard, il faut bien voir son doigt où il est.

A. DE B

BIBLIOGRAPHIE.

OUVRAGES DU R. P. FÉLIX MARTIN.

Vie du P. Jogues.—Le R. P. de Brébeuf, sa vie, ses travaux, son martyre.
—*Les Jésuites-Martyrs, etc.—Montcalm, le héros de Carillon.*

Riche de son fond, l'histoire du Canada, comme son territoire, se défriche peu à peu. Après les grandes compositions, qui embrassent la colonie et son histoire dans toutes ses dimensions, sont venues les biographies, et nous en comptons déjà bon nombre d'intéressantes.

Pour sa part, le R. P. Martin vient d'en ouvrir toute une galerie ; commençons par la vie du P. Jogues :

10. " On fait tous les jours des romans qui ne sont que mensonge, " avait dit la reine Anne d'Autriche, après avoir entendu, de la bouche " P. Jogues lui-même, le récit de ses aventures, en voici un qui est une " vérité et où le merveilleux se trouve joint à l'héroïsme le plus " admirable. "

Jamais critique ne fut plus exacte. En effet, le romancier qui a choisi pour théâtre de son *Dernier des Mohicans* les mêmes lieux réellement sanctifiés par les tribulations d'un apôtre, Cooper lui-même, avec toute sa verve, aurait eu peine à inventer des péripéties aussi étonnantes que celle dont se compose la vie du premier apôtre des Iroquois.

Un homme qui traverse trois fois l'océan ; qui succombe et qui échappe tour à tour à tous les périls ; que la mer jette en épave à tous les rivages et rend enfin à sa patrie, après qu'il a échappé à la dent de l'anthropophage ; un homme qui rentre en apôtre dans ces mêmes forêts vierges où il avait senti la flamme du bûcher, et qui y consacre, pour les barbares, la victime sacrée avec les restes mutilés des doigts qu'ils lui ont dévorés ; un homme qui, au sein de la captivité et au milieu des glaces de l'hiver, a des extases et des révélations qui le transportent comme par anticipation dans la Jérusalem céleste ; un homme tendre et sensible, qui cherche avec larmes jusqu'aux restes inanimés de son jeune compagnon d'infortune et de dévouement ; un homme calme et intrépide, qui se livre sans peur à ses bourreaux ; un homme enfin qui jette, au milieu des ronces et des épines, les fondements d'une chrétienté naissante et

qui l'arrose de son sang : un caractère de cette trempe, une série de situations et de péripéties historiques de cette nature, sont en vérité plus émouvantes, plus étonnantes même que tous les romans et tous les rêves du monde.

Personne n'était plus en état de mettre en œuvre ces riches matériaux que l'auteur de la *Vie de Montcalm*. Une partie des événements, de part et d'autre, se sont passés sur les mêmes lieux, et, la plume qui a si bien peint le héros de Carillon était digne de nous léguer le tableau des vertus et des œuvres de celui qui, un siècle auparavant, y passa en apôtre.

20. Malgré une plus grande plénitude de faits importants au point de vue historique, la vie du P. de Brébeuf n'a pas le même caractère dramatique d'aventures ; mais, en revanche, elle dessine mieux le commencement et les progrès de l'œuvre évangélique, et prend des proportions plus grandioses à la catastrophe qui couronna si tristement, mais si glorieusement la courte existence de la Mission des Hurons.

Le héros de cette époque, si poétiquement peint par Châteaubriand, dans son *Génie du Christianisme*, se trouve là, dans toute la sévérité de ses traits historiques, plus grand peut-être encore que dans le poète chrétien, non seulement parce qu'il y est plus réel ; mais aussi parce qu'on voit mieux dans le tableau de sa vie qui précède le sacrifice, d'où lui vient cette force digne d'un saint Laurent qu'il déploie sur le bûcher : on sent qu'avant d'avoir été martyr il avait été un saint.

30. Les *Jésuites-Martyrs* ne sont, il est vrai, qu'une seconde édition de l'ouvrage du P. Bressani, mais sévèrement retouchée sur le texte original, purgée de quelques méprises, enrichie d'une grande carte et illustrée de nouvelles gravures plus délicates et mieux réussies au tirage qu'à la première édition.

40. Quant à la *Vie de Montcalm*, c'est dans un autre ordre de choses, nous n'en dirons rien aujourd'hui.

Ces quatre ouvrages ont leur place dans la bibliothèque de tout amateur canadien ; dans les bibliothèques de paroisse où ils seront d'une grande édification ; mais surtout dans les catalogues de tous les collèges, pensionnats et cercles, pour distribution des prix de l'année 1878. Nulle lecture n'est plus digne de notre jeunesse canadienne, ni plus capable, tout en satisfaisant une louable curiosité, de lui imprimer les sentiments d'une haute estime pour les premières origines religieuses de notre pays.

Annuaire de l'Institut Canadien de Québec, 1877.

L'Institut Canadien de Québec publie, dans ce volume, le compte rendu de ses travaux, et les principales conférences qui ont été lues aux séances de cette société, dans le cours de l'année dernière. Nous avons lu ces conférences et ces essais avec le plus vif intérêt, à cause tant de leur mérite intrinsèque que du mouvement littéraire et du progrès d...

ils sont la preuve. L'institut paraît travailler activement et sérieusement, et ses œuvres, aussi bien que sa devise, nous montrent qu'il s'efforce de faire servir les lettres à leur véritable but, en mêlant l'utile à l'agréable, *utile dulci*, c'est-à-dire, en faisant connaître et aimer le bien par le moyen du beau.

Nous trouvons, en premier lieu, les *Légendes Canadiennes*, poésie, par l'Honorable P. J. O. Chauveau. L'auteur les a fait précéder d'une introduction en prose, où il veut bien se compter au nombre des vieillards, pour se faire, comme eux, *laudator temporis acti*. Les trois légendes, racontées par de vieux voyageurs, sont pleines de naturel et d'entrain, et tout à fait dans le genre national. La plus remarquable nous semble être la troisième, *l'histoire de Lanouet*. Cette aventure mystérieuse et cette apparition effrayante, encadrées dans les sauvages solitudes du Labrador, sont capables de donner la chair de poule au lecteur, comme elles la donnèrent au vaillant trappeur, fanfan Ladébauche. Nous trouvons donc les légendes charmantes, pour le fonds et pour le style. Mais l'Honorable M. Chauveau lui-même nous croirait mauvais critique si nous ne protestions pas contre les trop grandes licences qu'il s'est permises dans sa versification, et surtout, contre l'absence de l'hémistiche, et les emjambements, qui viennent à chaque instant rompre la mesure. Cela et l'irrégularité avec laquelle les rimes se succèdent et se mêlent, font qu'à certains endroits on croirait lire plutôt de la prose que des vers. Notre littérature canadienne, fidèle aux bonnes traditions, ne doit-elle pas tenir à éviter ces défauts et les laisser aux poètes de l'école moderne ?

La conférence de M. P. J. Jolicœur sur les *Frères des écoles chrétiennes* nous fait admirer une des plus belles et des plus utiles institutions du catholicisme. L'auteur remonte à la fondation de cette œuvre par M. de La Salle, dont il nous raconte brièvement l'admirable vie, consacrée toute entière à l'éducation des enfants pauvres et à la réforme de l'enseignement. Les épreuves et les tribulations ne manquèrent pas à l'institut naissant ; mais il sut les surmonter, et il prit bientôt un développement extraordinaire, grâce au zèle des successeurs de M. de La Salle, et entre autres du regretté frère Philippe, "dont le nom, disait Pie IX, est connu dans tout l'univers." En France, aujourd'hui, les humbles Frères des Ecoles chrétiennes forcent leurs ennemis, par des faits indiscutables, à reconnaître la supériorité de leur système d'enseignement, comme ils les ont forcés à admirer leur courage et leur dévouement, en allant secourir les blessés sur les champs de bataille de 1870 et de 1871. Nous félicitons M. Jolicœur d'avoir choisi ce sujet. Son travail nous fera apprécier davantage le bonheur que nous avons de voir une grande partie de nos écoles sous la direction des fils du vénérable de La Salle.

L'étude de M. Jules P. Tardivel sur les *Poètes anglais*, se recommande également à nous pour l'utilité et la convenance du sujet. La littérature anglaise ne nous semble pas connue comme elle mérite de l'être par la classe instruite de ce pays. L'histoire de la poésie anglaise se divise en

trois périodes : la période des bardes, ou des temps anciens, la période du moyen âge, ou des premiers écrivains en vers, et la période des temps modernes, ou des poètes contemporains. M. Tardivel ne traite, dans la présente conférence, que les deux premières époques. Il nous entretient des anciens bardes bretons, entre autres, du problématique Ossian, des chants guerriers des Saxons, des lais des ménestrels, des essais plus sérieux de Coedmon, Chaucer, Spencer, Barbour, Lydgate, etc., et enfin des ballades populaires du XIV^e et du XV^e siècle. Il nous montre la poésie anglaise se développant lentement et péniblement, au milieu des guerres incessantes, des invasions, et des révoltes dont l'Angleterre fut le théâtre pendant ces deux premières époques, et la laisse à la veille d'entrer dans la période de son entier développement et de sa plus grande splendeur.

Nous devons des éloges à M. Tardivel sur la manière dont il a traité cette première partie de son sujet. Peut-être pourrions nous désirer plus de méthode dans l'exposé historique, et des considérations plus étendues sur le caractère moral et religieux de la littérature, à chacune des époques dont nous venons de parler, et sur la part qui revient à l'Eglise dans le progrès des lettres, au moyen âge.

Dans la conférence sur l'*Etude des Insectes*, M. l'abbé Provencher, notre savant naturaliste, nous parle fort agréablement de certains êtres très-désagréables. Nous espérons que ce travail, où la science est présentée d'une manière à la fois pratique et attrayante, aura pour effet, non pas, peut-être, de nous faire aimer ces vilaines petites bêtes (je doute que l'auteur exige autant de nous), mais, au moins, d'inspirer le goût de l'Entomologie, ou étude des insectes. L'apparition des insectes malfaisants qui viennent dévaster nos champs et nos jardins, doit nous faire sentir plus vivement l'utilité et la nécessité de cette étude. C'est par l'Entomologie que l'agriculteur et le jardinier apprendront à connaître et à combattre les ennemis redoutables qui menacent d'anéantir le fruit de leurs labeurs.

L'annuaire publie aussi une conférence en anglais, donnée par l'Honorable W. C. Howells, consul américain à Québec, sur l'*Imprimerie* et la *Presse*. Ce travail, remarquable par l'érudition et la clarté, nous donne des détails intéressants sur les commencements et les progrès de l'Imprimerie, ainsi que sur les premiers essais de l'art typographique et la naissance du journalisme aux Etats-Unis. Avec l'Honorable M. Howells, nous admirons les inventions merveilleuses qui permettent à la pensée de l'homme de se communiquer si rapidement d'une extrémité à l'autre de l'univers. Mais pour compléter cette étude, l'auteur aurait dû, se plaçant à un point de vue plus élevé, embrasser d'un regard les effets de cette rapide diffusion de la pensée, voir ce qui en résulte, pour le bien ou pour le mal, et en venir à cette conclusion : que la découverte de l'imprimerie honore le génie de l'homme, mais que l'homme a déshonoré son œuvre, en la faisant servir à propager l'erreur et le mal plutôt qu'à défendre la vérité et la religion.

Nous trouvons encore dans l'annuaire le compte rendu, fait M. J. J. B.

Chouinard, de la fête littéraire donnée le 24 octobre dernier, par l'Institut Canadien d'Ottawa, à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation. M. Chouinard décrit les différents incidents de cette solennité, qui marquera dans les annales littéraires du Canada. On y avait invité les représentants des différentes sociétés littéraires du pays, et l'Institut Canadien de Québec y avait sa place marquée au premier rang. Le compte rendu cite plusieurs passages du discours remarquable prononcé, en cette circonstance, par l'Honorable P. J. O. Chauveau, discours qui revendique dignement le mérite et la gloire de notre littérature, en rendant hommage au zèle et au dévouement des membres de l'Institut Canadien d'Ottawa.

La dernière conférence reproduite dans l'annuaire est le travail de M. Louis P. Turcotte sur les archives du Canada. M. Turcotte a étudié particulièrement cette question, si importante, et il a traité son sujet en homme parfaitement compétent. Le mérite de son ouvrage a, du reste, été publiquement et hautement reconnu par le fait que la convention d'Ottawa en a adopté toutes les conclusions. Nous espérons que ces résolutions auront un effet pratique, et que les gouvernants et les citoyens se feront un devoir de travailler à la conservation de nos archives, ainsi qu'à l'acquisition de tous les documents qui doivent former les matériaux de notre histoire.

JOSEPH DESROSIERS.

LE PAYS DES FOURRURES.

(suite)

CHAPITRE XII.

UNE CHANCE A TENTER.

Et Jasper Hobson, étendant la main vers le sud, montrait l'espace infini qui s'étendait devant ses yeux, vaste étendue blanche, capricieusement découpée comme une guipure. Triste aspect que celui de cette mer, imparfaitement solidifiée, dont la surface craquait avec un sinistre bruit ! Une lune trouble, à demi noyée dans la brume humide, s'élevant à peine de quelques degrés au-dessus du sombre horizon, jetait une lueur blafarde sur tout cet ensemble. La demi-obscurité, aidée par certains phénomènes de réfraction, doublait la grandeur des objets. Quelques icebergs de médiocre altitude prenaient des dimensions colossales, et affectaient parfois des formes de monstres apocalyptiques. Des oiseaux passaient à grand bruit d'ailes, et le moindre d'entre eux, par suite de cette illusion d'optique, paraissait plus grand qu'un condor ou un gypaète. En de certaines directions, au milieu des montagnes de glace, semblaient s'ouvrir d'immenses tunnels noirs, dans lesquels l'homme le plus audacieux eût hésité à s'engouffrer. Puis des mouvements subits se produisaient, grâce aux culbutes des icebergs, rongés à leur base, qui cherchaient un nouvel équilibre, et d'éclatants fracas retentissaient que répercutait l'écho sonore des glaces. La scène changeait ainsi à vue comme le décor d'une féerie ! Avec quel sentiment d'effroi devaient considérer ces terribles phénomènes de malheureux hiverneurs qui allaient s'aventurer à travers ce champ de glace !

Malgré son courage, malgré son énergie morale, la voyageuse

se sentait pénétrée d'involontaires terreurs. Son âme se glaçait comme son corps. Elle était tentée de fermer ses yeux et ses oreilles pour ne pas voir, pour ne pas entendre. Lorsque la lune venait à se voiler un instant sous une brume plus épaisse, le sinistre aspect de ce paysage polaire s'accroissait encore, et Mrs. Paulina Barnett se figurait alors la caravane d'hommes et de femmes, cheminant à travers ces solitudes, au milieu des bourrasques, des neiges, sous les avalanches, et dans la profonde obscurité d'une nuit arctique !

Cependant, Mrs. Paulina Barnett se forçait à regarder. Elle voulait habituer ses yeux à ces aspects, endurcir son âme contre la terreur. Elle regardait donc, et tout d'un coup un cri s'échappa de sa poitrine, sa main serra la main du lieutenant Hobson, et elle lui montra du doigt un objet énorme, aux formes indécises, qui se mouvait dans la pénombre, à cent pas d'eux à peine.

C'était un monstre d'une blancheur éclatante, d'une taille gigantesque, dont la hauteur dépassait cinquante pieds. Il allait lentement sur les glaçons épars, sautant de l'un à l'autre par des bonds formidables, agitant ses pattes démesurées qui eussent pu embrasser dix gros chênes à la fois. Il semblait vouloir chercher lui aussi, un passage praticable à travers l'icefield et fuir cette île funeste. On voyait les glaçons s'enfoncer sous son poids, et il ne parvenait à reprendre son équilibre qu'après des mouvements désordonnés.

Le monstre s'avança ainsi pendant un quart de mille sur le champ de glace. Puis, sans doute, ne trouvant aucun passage, il revint sur ses pas, se dirigea vers cette partie du littoral que le lieutenant Hobson et Mrs. Paulina Barnett occupaient.

En ce moment, Jasper Hobson saisit le fusil qu'il portait en bandoulière et se tint prêt à tirer.

Mais aussitôt, après avoir couché en joue l'animal, il laissa retomber son arme, et à mi-voix :

“ Un ours, madame, dit-il, ce n'est qu'un ours dont les dimensions ont été démesurément grandies par la réfraction ! ”

C'était un ours polaire, en effet, et Mrs. Paulina Barnett reconnut aussitôt l'illusion d'optique dont elle venait d'être le jouet. Elle respira longuement. Puis une idée lui vint :

“ C'est mon ours ! s'écria-t-elle, un ours de Terre-Neuve pour le dévouement ! Et très-probablement le seul qui reste dans l'île ! — Mais que fait-il là ? ”

— Il essaye de s'échapper, madame, répondit le lieutenant Hobson, en secouant la tête. Il essaye de fuir cette île maudite ! Et il ne le peut pas encore, et il nous montre que le chemin, fermé pour lui, l'est aussi pour nous !

Jasper Hobson ne se trompait pas. La bête prisonnière avait tenté de quitter l'île pour atteindre quelque point du continent, et n'ayant pu réussir, elle regagnait le littoral. L'ours, remuant sa tête et grognant sourdement, passa à vingt pas du lieutenant et de sa compagne. Ou il ne les vit pas, ou il dédaigna de les voir, car il continua sa marche d'un pas pesant, se dirigea vers le cap Michel, et disparut bientôt derrière un monticule.

Ce jour-là, le lieutenant Hobson et Mrs. Paulina Barnett revinrent tristement et silencieusement au fort.

Pendant, comme si la traversée des champs de glace eût été praticable, les préparatifs du départ se continuaient activement à la factorerie. Il ne fallait rien négliger pour la sécurité de l'expédition, il fallait tout prévoir, et compter non-seulement avec les difficultés et les fatigues, mais aussi avec les caprices de cette nature polaire, qui se défend si énergiquement contre les investigations humaines.

Les attelages de chiens avaient été l'objet de soins particuliers. On les laissa courir aux environs du fort, afin que l'exercice refit leurs forces un peu engourdis par un long repos. En somme, ces animaux se trouvaient tous dans un état satisfaisant et pouvaient si on ne les surmenait pas, fournir une longue marche.

Les traîneaux furent inspectés avec soin. La surface raboteuse de l'icefield devait nécessairement les exposer à de violents chocs. Aussi durent-ils être renforcés dans leurs parties principales, leur châssis inférieur, leurs semelles recourbées à l'avant, etc. Cet ouvrage revenait de droit au charpentier Mac Nap et à ses hommes, qui rendirent ces véhicules aussi solides que possible.

On construisit en plus deux traîneaux-chariots, de grandes dimensions, destinés, l'un au transport des provisions, l'autre au transport des pelleteries. Ces traîneaux devaient être traînés par les rennes domestiques, et ils furent parfaitement appropriés à cet usage. Les pelleteries, c'était, on en conviendra, un bagage de luxe dont il n'était peut-être pas prudent de s'embarasser. Mais Jasper Hobson voulait, autant que possible, sauvegarder les intérêts de la Compagnie de la baie d'Hudson, bien décidé, d'ailleurs, à abandonner ces fourrures en route, si elles compromettaient ou gênaient la marche de la caravane. On ne risquait rien, d'ailleurs, puisque ces précieuses fourrures, si on les laissait dans les magasins de la factorerie, seraient inévitablement perdues.

Quant aux provisions, c'était autre chose. Les vivres devaient être abondants et facilement transportables. On ne pouvait en aucune façon compter sur les produits de la chasse. Le gibier comestible, dès que le passage serait praticable, prendrait les

devants et aurait bientôt rallié les régions du sud. Donc, viandes conservées, corn-beef, pâtés de lièvres, poissons secs, biscuits, dont l'approvisionnement était malheureusement fort réduit, etc., ample réserve d'oseille et de chochléarias, brandevin, esprit-de-vin pour la confection des boissons chaudes, etc., furent déposés dans un chariot spécial. Jasper Hobson aurait bien voulu emporter du combustible, car, pendant six cents milles, il ne trouverait ni un arbre, ni un arbuste, ni une mousse, et on ne pouvait compter ni sur les épaves, ni sur les bois charriés par la mer. Mais une telle surcharge ne pouvait être admise, et il fallait y renoncer. Très-heureusement, les vêtements chauds ne devaient pas manquer. Ils seraient nombreux, confortables, et, au besoin, on puiserait au chariot des fourrures.

Quant à Thomas Black, qui depuis sa mésaventure s'était absolument retiré du monde, fuyant ses compagnons, se confinant dans sa chambre, ne prenant jamais part aux conseils du lieutenant, du sergent et de la voyageuse, il reparut enfin dès que le jour du départ fut définitivement fixé. Mais alors il s'occupa uniquement du traîneau, qui devait transporter sa personne, ses instruments et ses registres. Toujours muet, on ne pouvait lui arracher une parole. Il avait tout oublié, même qu'il fût un savant, et, depuis qu'il avait été déçu dans l'observation de son éclipse, depuis que la solution des protéburances lunaires lui avait échappé, il n'avait plus apporté aucune attention à l'observation des phénomènes particuliers aux hautes latitudes, tel qu'aurores boréales, halos, parasélènes, etc.

Enfin, pendant les derniers jours, chacun avait fait une telle diligence et travaillé avec tant de zèle, que, dans la matinée du 18 novembre, on eût été prêt à partir.

Malheureusement, le champ n'était pas encore praticable. Si la température s'était un peu abaissée, le froid n'avait pas été assez vif pour solidifier uniformément la surface de la mer. La neige, très-fine d'ailleurs, ne tombait pas d'une manière égale et continue. Jasper Hobson, Marbre et Sabine avaient chaque jour parcouru le littoral de l'île depuis le cap Michel jusqu'à l'angle de l'ancienne baie des Morses. Ils s'étaient même aventurés sur l'icefield dans un rayon d'un mille et demi à peu près, et ils avaient bien été forcés de reconnaître que des crevasses, des entailles, des fissures le félaient de toutes parts. Non-seulement des traîneaux, mais des piétons eux-mêmes, libres de leurs mouvements, n'auraient pu s'y hasarder. Les fatigues du lieutenant Hobson et de ses deux hommes pendant ces courtes expéditions avaient été extrêmes, et plus d'une fois ils crurent que, sur ce chemin changeant et au

milieu des glaçons mobiles encore, ils ne pourraient regagner l'île Victoria.

Il semblait vraiment que la nature s'acharnât contre ces infortunés hiverneurs. Pendant les journées du 18 et du 19 novembre, le thermomètre remonta, tandis que le baromètre baissait de son côté. Cette modification dans l'état atmosphérique devait amener un résultat funeste. En même temps que le froid diminuait, le ciel s'emplissait de vapeurs. Avec trente-quatre degrés Fahrenheit (10,11 centig. au-dessus de zéro), ce fut de la pluie, non de la neige, qui tomba en grande abondance. Ces averses, relativement chaudes, fondaient la couche blanche en maint endroit. On se figure l'effet de ces eaux du ciel sur l'icefield qu'elles achevaient de désagréger. On aurait vraiment pu croire à une débâcle prochaine. Il y avait sur les glaçons des traces de dissolution comme au moment du dégel. Le lieutenant Hobson qui, malgré cet horrible temps, alla tous les jours au sud de l'île, revint, un jour, désespéré.

Le 20, une nouvelle tempête, à peu près semblable par son extrême violence à celle qui avait assailli l'île un mois auparavant se déchaîna sur ces funestes parages de de la mer polaire. Les hiverneurs durent renoncer à mettre le pied au dehors, et pendant cinq jours ils furent confinés dans le fort Espérance.

CHAPITRE XIII.

A TRAVERS LE CHAMP DE GLACE.

Enfin, le 22 novembre, le temps commença à se remettre un peu. En quelques heures, la tempête s'était subitement calmée. Le vent venait de sauter dans le nord, et le thermomètre baissa de plusieurs degrés. Quelques oiseaux de long vol disparurent. Peut-être pouvait-on enfin espérer que la température allait franchement devenir ce qu'elle devait être, à cette époque de l'année, sous une aussi haute latitude. Les hiverneurs en étaient à regretter vraiment que le froid ne fût pas ce qu'il avait été pendant la dernière saison hivernale, quand la colonne de mercure tomba à soixante-douze degrés Fahrenheit au-dessous de zéro (55° au-dessous de glace).

Jasper Hobson résolut de ne pas tarder plus longtemps à abandonner l'île Victoria, et, dans la matinée du 22, toute la petite colonie fut prête à quitter le fort Espérance et l'île, maintenant confondue avec tout l'icefield, cimentée à lui, et par cela même rattachée par un champ de six cents milles au continent américain.

A onze heure et demie du matin, au milieu d'une atmosphère grisâtre, mais tranquille, qu'une magnifique aurore boréale illuminait de l'horizon au zénith, le lieutenant Hobson donna le signal du départ. Les chiens étaient attelés aux traîneaux. Trois couples de rennes domestiques avaient été attachés aux traîneaux-chariots, et l'on parti silencieusement dans la direction du cap Michel,— point où l'île proprement dite devrait être quittée pour l'icefield.

La caravane suivit d'abord la lisière de la colline boisée, à l'est du lac Barnett ; mais au moment d'en dépasser la pointe, chacun se retourna pour apercevoir une dernière fois ce cap Bathurst que l'on abandonnait sans retour. Sous la clarté de l'aurore boréale se dessinaient quelques arêtes engoncées de neige, et deux ou trois lignes blanches qui délimitaient l'enceinte de la factorerie. Un empâtement blanchâtre qui dominait çà et là l'ensemble, une fumée qui s'échappait encore, dernière haleine d'un feu prêt à s'éteindre pour jamais, tel était le fort Espérance, tel était cet établissement qui avait coûté tant de travaux, tant de peines, maintenant inutiles !

“ Adieu ! adieu, notre pauvre maison polaire ! ” dit Mrs. Paulina Barnett, en agitant une dernière fois sa main.

Et tous, avec ce dernier souvenir, reprirent tristement et silencieusement la route du retour.

A une heure, le détachement était arrivé au cap Michel, après avoir tourné l'entaille que le froid insuffisant de l'hiver n'avait pu refermer. Jusqu'alors, les difficultés du voyage n'avaient pas été grandes, car le sol de l'île Victoria présentait une surface relativement unie. Mais il en serait tout autrement sur le champ de glace. En effet, l'icefield, soumis à la pression énorme des banquises du nord, s'était sans doute hérissé d'icebergs, d'hummochs, de montagnes glacées, entre lesquelles il faudrait, et au prix des plus grands efforts, des plus extrêmes fatigues, chercher incessamment des passes praticables.

JULES VERNE.

(à continuer.)